

CANADA

H. OF C.

BILL C-12

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-12

1986

NOV. 18 - DEC. 2

18 NOV. - 2 DÉC.

No. 1

J
103
H7
33-2
P61
A1
no.1

J
103
H7
33-2
P61
A1
no. 1

LIBRARY OF PARLIAMENT
MAR 13 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 1

Fascicule n° 1

Tuesday, November 18, 1986
Tuesday, December 2, 1986

Le mardi 18 novembre 1986
Le mardi 2 décembre 1986

Chairman: The Honourable J. Robert Howie, P.C.,
M.P.

Président: L'honorable J. Robert Howie, C.P., député

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative
Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur
le*

BILL C-12

PROJET DE LOI C-12

**An Act to amend the Prairie Grain Advance
Payments Act**

**Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés
pour le grain des Prairies**

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

INCLUDING:

Report to the House

Y COMPRIS:

Rapport à la Chambre

APPEARING:

The Honourable Charles James Mayer,
Minister of State, (Canadian Wheat Board)

COMPARAÎT:

L'honorable Charles James Mayer,
Ministre d'État, (Commission canadienne du blé)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-12

Chairman: Honourable J. Robert Howie, P.C., M.P.

MEMBERS

Michel Champagne
Maurice Foster
Felix Holtmann
Stan Hovdebo

(Quorum 4)

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 94(5)

On Tuesday, November 18, 1986:

Jack Scowen replaced Bill Gottselig;
Bill Gottselig replaced Jack Scowen.

On Tuesday, November 25, 1986:

Jack Scowen replaced Bill Gottselig;
Walter Van de Walle replaced John Gormley.

On Monday, December 1, 1986:

Brian White replaced Stan Schellenberger.

On Tuesday, December 2, 1986:

Alex Kindy replaced Jack Scowen.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-12

Président: L'honorable J. Robert Howie, C.P., député

MEMBRES

Alex Kindy
Walter Van de Walle
Brian White

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Conformément à l'article 94(5) du Règlement

Le mardi 18 novembre 1986:

Jack Scowen remplace Bill Gottselig;
Bill Gottselig remplace Jack Scowen.

Le mardi 25 novembre 1986:

Jack Scowen remplace Bill Gottselig;
Walter Van de Walle remplace John Gormley.

Le lundi 1^{er} décembre 1986:

Brian White remplace Stan Schellenberger.

Le mardi 2 décembre 1986:

Alex Kindy remplace Jack Scowen.

ORDERS OF REFERENCE

Friday, October 24, 1986

ORDERED,—That the following Members do compose the Legislative Committee on Bill C-12, An Act to amend the Prairie Grain Advance Payments Act:

Members

Champagne (Champlain)
Foster
Gottselig
Gormley
Holtmann
Hovdebo
Schellenberger (Wetaskiwin)—(7)

ATTEST

Tuesday, October 28, 1986

ORDERED,—That Bill C-12, An Act to amend the Prairie Grain Advance Payments Act, be referred to a Legislative Committee.

ATTEST

MICHAEL B. KIRBY

*For the Clerk of the House of Commons***ORDRES DE RENVOI**

Le vendredi 24 octobre 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité législatif sur le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit composé des députés dont les noms suivent:

Membres

Champagne (Champlain)
Foster
Gottselig
Gormley
Holtmann
Hovdebo
Schellenberger (Wetaskiwin)—(7)

ATTESTÉ

Le mardi 28 octobre 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit déferé à un Comité législatif.

*ATTESTÉ**Pour le Greffier de la Chambre des communes*

MICHAEL B. KIRBY

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, December 3, 1986

The Legislative Committee on Bill C-12, An Act to amend the Prairie Grain Advance Payments Act, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, October 28, 1986, your Committee has considered Bill C-12 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 1 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

J. ROBERT HOWIE,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 3 décembre 1986

Le Comité législatif sur le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 28 octobre 1986, votre Comité a étudié le projet de loi C-12 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*Fascicule n° 1 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

J. ROBERT HOWIE.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 18, 1986

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-12, An Act to amend the Prairie Grain Advance Payments Act met at 11:10 o'clock a.m., this day, the Chairman, J. Robert Howie, presiding.

Members of the Committee present: Michel Champagne, Maurice Foster, Felix Holtmann, Stan Hovdebo, Stan Schellenberger, Jack Scowen.

J. Robert Howie announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 93(2).

The Order of Reference dated Tuesday, October 28, 1986 being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-12, An Act to amend the Prairie Grain Advance Payments Act be referred to a Legislative Committee.

On motion of Felix Holtmann, it was agreed,—That the Committee print the number of copies of its Minutes of Proceedings and Evidence as established by the Board of Internal Economy.

At 11:22 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, DECEMBER 2, 1986

(2)

The Legislative Committee on Bill C-12, An Act to amend the Prairie Grain Advance Payments Act met at 3:40 o'clock p.m., this day, the Chairman, J. Robert Howie, presiding.

Members of the Committee present: Michel Champagne, Maurice Foster, Felix Holtmann, Stan Hovdebo, Alex Kindy.

Appearing: The Honourable Charles James Mayer, Minister of State (Canadian Wheat Board).

Witnesses: From the Department of Agriculture: Richard Hill, Policy Branch; Yves Joly, Senior Counsel, Legal Services.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, October 28, 1986. (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, November 18, 1986, Issue No. 1*).

On Clause 1

The Minister made a statement and, assisted by the witnesses, answered questions.

Felix Holtmann moved,—That the Committee do now proceed to clause by clause consideration of the Bill C-12.

After debate thereon, with the consent of the Committee, the motion was withdrawn.

Clauses 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 and 15 were severally carried.

The Title carried.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 18 NOVEMBRE 1986

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, se réunit, aujourd'hui à 11 h 10, sous la présidence de J. Robert Howie, (*président*).

Membres du Comité présents: Michel Champagne, Maurice Foster, Felix Holtmann, Stan Hovdebo, Stan Schellenberger, Jack Scowen.

J. Robert Howie annonce sa propre nomination conformément aux dispositions de l'article 93(2) du Règlement.

Lecture de l'ordre de renvoi du mardi 28 octobre 1986 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit déféré à un Comité législatif.

Sur motion de Felix Holtmann, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer le nombre d'exemplaires de ses Procès-verbaux et témoignages qu'a établi le Bureau de la régie interne.

À 11 h 22, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 2 DÉCEMBRE 1986

(2)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, se réunit, aujourd'hui à 15 h 40, sous la présidence de J. Robert Howie, (*président*).

Membres du Comité présents: Michel Champagne, Maurice Foster, Felix Holtmann, Stan Hovdebo, Alex Kindy.

Comparait: L'honorable Charles James Mayer, ministre d'État (Commission canadienne du blé).

Témoins: Du ministère de l'Agriculture: Richard Hill, Direction générale des politiques; Yves Joly, avocat-conseil, Services du contentieux.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 octobre 1986. (*Voir Procès-verbaux du mardi 18 novembre 1986, fascicule n° 1*).

Article 1

Le Ministre fait une déclaration, puis lui-même et les témoins répondent aux questions.

Felix Holtmann propose,—Que le Comité procède à l'étude, article par article, du projet de loi C-12.

Après débat, avec le consentement du Comité, la motion est retirée.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont adoptés respectivement.

Le titre est adopté.

Bill C-12 carried.

Ordered,—That the Chairman report Bill C-12 without amendment to the House.

At 4:51 o'clock p.m., the Committee adjourned.

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Le projet de loi C-12 est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport, à la Chambre, du projet de loi C-12 sans modification.

À 16 h 51, le Comité s'ajourne.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, November 18, 1986

• 1112

The Chairman: We will call the meeting to order, if you please. I notice that our quorum is present.

I have a letter from the Speaker, which is addressed to me, J. Robert Howie:

Dear Colleague:

Pursuant to Standing Order 93(2), this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-12, an Act to amend the Prairie Grain Advance Payments Act.

Sincerely yours,

John A. Fraser.

I will file this with you, Mr. Clerk.

I will now ask the clerk to please read our order of reference.

The Clerk of the Committee: Tuesday, October 28, 1986, ordered that Bill C-12, an Act to amend the Prairie Grain Advance Payments Act, be referred to a legislative committee. Attested by the Clerk of the House.

The Chairman: Thank you very much. We have a routine motion on printing. Could I have a motion please that the committee print the number of copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy?

Mr. Holtmann: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: I am in the hands of the committee, gentlemen. How would you like to proceed? Would you like to start in the routine manner of dealing with the bill section by section at this point or . . . ? Mr. Foster.

Mr. Foster: Mr. Chairman, I think we would like to hear from Mr. Mayer, the Minister for the Canadian Wheat Board, on this bill so that we will have a chance to question him about its impacts and the general grain situation. This makes of course a number of technical amendments, which will be very beneficial, but I think it would be very useful for the committee to hear from the Minister.

The Chairman: Thank you, Mr. Foster. Mr. Champagne, can you tell us when Mr. Mayer will be available?

Mr. Champagne: He will not be available before next week. He is out this week.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 18 novembre 1986

Le président: Puisque nous avons le quorum, je déclare la séance ouverte.

Je vais vous donner lecture d'une lettre que le président de la Chambre m'a adressée à moi, J. Robert Howie:

Cher collègue,

Conformément à l'article 93(2), j'ai l'honneur de vous confirmer par la présente votre nomination de président du Comité législatif sur le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Veillez agréer, cher collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signée John A. Fraser

Je vous remets cette lettre aux fins de dépôt, monsieur le greffier.

Je vais maintenant demander au greffier de nous donner lecture de notre ordre de renvoi.

Le greffier du Comité: Il a été ordonné en date du mardi 28 octobre 1986 que le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies soit renvoyé devant un comité législatif. Attesté par le greffier de la Chambre des communes.

Le président: Je vous remercie. Nous avons maintenant, parmi les travaux courants, une motion autorisant le président à ordonner l'impression des témoignages. Quelqu'un pourrait-il proposer que le Comité fasse imprimer le nombre d'exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages* fixé par le Bureau de la régie interne?

M. Holtmann: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

Le président: Je m'en remets maintenant à vous, messieurs, sur la façon de procéder. Voulez-vous que nous examinions maintenant, comme il est d'usage, le projet de loi article par article ou bien . . . ? Monsieur Foster.

M. Foster: Monsieur le président, je crois que nous aimerions d'abord entendre le témoignage de M. Mayer, ministre pour la Commission canadienne du blé, afin de pouvoir l'interroger sur les incidences de ce projet de loi et sur la situation dans le secteur céréalier. Ce projet de loi apporte, bien entendu, une série d'amendements de forme, qui seront fort avantageux, mais il me semble que le Comité aurait intérêt à entendre le ministre.

Le président: Je vous remercie, monsieur Foster. Monsieur Champagne, pouvez-vous nous dire à quel moment M. Mayer pourra se libérer pour nous?

M. Champagne: Pas avant la semaine prochaine, car il n'est pas à Ottawa cette semaine.

[Text]

The Chairman: I have received no indication of any other witnesses. Has the clerk had any?

The Clerk: No, sir.

The Chairman: Has anyone else received any requests from anyone else to appear? Mr. Scowen.

Mr. Scowen: I have made an amendment to it.

Mr. Hovdebo: I got a copy of a letter from Unifarm wherein they suggested that they were going to send along amendments or had amendments to make, but I have not followed it up. I am sorry. As far as I am concerned personally, it was not a request to appear; it was just a suggestion of amendments. I can find that out. However, as far as I am concerned, it is just the Minister—

The Chairman: Would you like us to copy them and circulate them to the members for you?

• 1115

Mr. Hovdebo: Unfortunately, I have just a copy of the letter without the amendments.

The Chairman: All right.

Mr. Hovdebo: The letter is dated way back—and I really feel a little badly about it—September 29.

Mr. Foster: The clerk does not have that.

Mr. Hovdebo: His letter is September 5.

The Chairman: All right then—

Mr. Hovdebo: But I would like the Minister as well . . .

Mr. Foster: So the main thing is to choose a date to see the Minister and we will go from there.

Mr. Hovdebo: Yes, and I think we could probably pass it to the Minister . . .

The Chairman: Can we set a date now, Parliamentary Secretary?

Mr. Champagne: Some time next week.

The Chairman: Some time next week? Well perhaps we will ask the Parliamentary Secretary to relate directly to the clerk. We will call our next meeting for next week at the earliest opportunity, and we can have the Minister here. At that time we can probably deal with the amendment and the bill. Mr. Schellenberger.

Mr. Schellenberger: I would agree that we see the Minister, quiz him on the bill if there are any questions that have not been answered to date, and then proceed with the bill. If we pass this bill, it gives the farmers some opportunity to utilize what is within the bill hopefully in this crop year yet. There is some damp grain out there, and a lot of need for advance payments. There is a tremendous crop, and it may well be late in the summer before a good part of it is moved. So there is a need for the increased advanced payments on the Prairies. So

[Translation]

Le président: Aucun autre témoin ne s'est annoncé. Est-ce que le greffier a reçu d'autres noms?

Le greffier: Non, monsieur.

Le président: L'un d'entre vous a-t-il entendu parler d'autres témoins éventuels? Monsieur Scowen.

M. Scowen: J'ai un amendement.

M. Hovdebo: J'ai reçu une lettre de Unifarm m'annonçant l'envoi d'amendements, ou leur intention d'en faire, mais je ne les ai pas relancés. Excusez-moi. Je n'ai personnellement pas interprété cela comme une demande de comparution, mais simplement comme une proposition d'amendements. Si vous le voulez, je poursuivrai la question, mais en ce qui me concerne, il n'y a que le ministre . . .

Le président: Voulez-vous que nous nous chargions de diffuser ces amendements auprès des membres du Comité?

M. Hovdebo: J'ai bien la lettre sur moi, mais malheureusement pas les amendements.

Le président: Bien.

M. Hovdebo: C'est une lettre qui remonte déjà au 29 septembre, et je me sens un peu coupable.

M. Foster: Le greffier n'a pas ce document.

M. Hovdebo: Sa lettre est datée du 5 septembre.

Le président: Dans ce cas . . .

M. Hovdebo: Mais j'aimerais quand même que le ministre . . .

M. Foster: L'essentiel, c'est donc de décider de la date à laquelle comparaitra le ministre, et nous organiserons nos travaux en fonction de cela.

M. Hovdebo: Oui, et nous pourrions probablement alors lui demander . . .

Le président: Pouvons-nous maintenant décider d'une date, monsieur le secrétaire parlementaire?

M. Champagne: L'un des jours de la semaine prochaine.

Le président: L'un des jours de la semaine prochaine? Le mieux serait peut-être que le secrétaire parlementaire communique la date exacte au greffier. La réunion suivante aura donc lieu la semaine prochaine, le plus tôt possible, et nous entendrons alors le ministre. Selon toute probabilité, nous pourrions alors discuter de l'amendement et du projet de loi. Monsieur Schellenberger.

M. Schellenberger: Je suis d'accord pour que nous entendions le ministre, lui posions, le cas échéant, des questions sur lesquelles nous ne connaissons pas la réponse et passions alors à l'examen du projet de loi. Si nous l'adoptons, nous permettrons aux agriculteurs de bénéficier, pendant la présente campagne agricole, des effets du projet de loi. Il reste des céréales humides à emmagasiner, et le besoin de paiements anticipés est criant. La récolte est pléthorique, et la saison sera avancée avant que des livraisons substantielles aient été effectuées. Une augmentation des paiements anticipés est donc

[Texte]

with the advice of the Minister perhaps we can then try to get this bill back to the House relatively quickly.

The Chairman: Is there general agreement?

Mr. Hovdebo: I would like to add one thing, and that is that a lot of people have not applied for advance payments yet because they have not gotten their first quota out. In our area there has not been any movement, except for barley. So a lot of them wait until they have that first quota hauled out and then they apply for advance payments. Otherwise, it does not last long; you only get advance payment for a month if you haul out your grain a week later.

Mr. Scowen: What happens to them is they go and make their application for an advance payment and then the elevator agent phones and says bring the grain in, so then they deduct it off their cheque before they ever get their payment, the second part of the payment.

Mr. Schellenberger: But with this bill it doubles the amount of the advance so that—

Mr. Hovdebo: Right.

Mr. Schellenberger:—it will help take care of that.

Mr. Hovdebo: So I think it is worthwhile if we can get it through, and if we can get the Minister next week we can probably get it through.

Mr. Foster: How is that? It doubles the amount of the advance?

Mr. Scowen: It increases the advance, the second amount—15,000 to 30,000.

Mr. Schellenberger: Right. So it will assist in what Stan is talking about, because that certainly was a problem in the past. If you took the advance out before the first quota then you ended up with very little advance until the next quota came, and that often was not until the new year.

Mr. Foster: It does not double—this bill does not double the amount of the advance; that was done last spring. This is more of a technical thing. It deals with a number of other aspects which include the act. As a matter of fact, it limits people from getting both advances under the Prairie Grain Advance Payment Act and under the Agricultural Products Marketing Act, which they can do now.

Mr. Scowen: Yes, it limits that.

Mr. Foster: It seems to me if the Minister could advise the committee and the western grain industry just when the deficiency payment will be made it will be very useful.

The other thing I think we should have for when we get into a clause-by-clause study is if we could have people here from the Department of Justice or the Canadian Wheat Board or from the Minister's office to comment on the various clauses in

[Traduction]

une nécessité pour les Prairies. Avec la collaboration du ministre, nous pourrions peut-être faire adopter assez rapidement ce projet de loi par la Chambre.

Le président: Est-ce que nous sommes d'accord sur ce point?

M. Hovdebo: Il me reste quelque chose à ajouter, à savoir que nombreux sont ceux qui n'ont pas encore demandé de paiements anticipés parce qu'ils n'ont pas livré leur premier contingent. C'est ainsi que dans ma région il y a eu peu de livraisons, à l'exception de l'orge. Un grand nombre d'entre eux attendent donc, pour faire leur demande de paiements anticipés, d'avoir livré leur premier contingent, car si on ne procède pas ainsi, cela ne dure guère: si vous livrez vos céréales une semaine plus tard, vous n'obtenez de paiements anticipés que pour un mois.

M. Scowen: Les choses se passent de la façon suivante: on fait la demande de paiements anticipés, et le préposé à l'élevateur vous téléphone alors pour vous demander de livrer les céréales, et il faut alors déduire cette somme du chèque avant même d'avoir reçu le paiement, la deuxième partie du paiement.

M. Schellenberger: Mais ce projet de loi doublera le montant de l'avance, de sorte . . .

M. Hovdebo: C'est exact.

M. Schellenberger: . . . qu'il sera remédié à cette situation.

M. Hovdebo: Je pense donc qu'il serait utile de faire adopter ce projet de loi, et que nous pourrions sans doute le faire si nous convoquons le ministre pour la semaine prochaine.

M. Foster: Que disiez-vous tout à l'heure? Le montant de l'avance serait doublé?

M. Scowen: Le montant, à savoir la deuxième somme, serait augmenté et passerait de 15,000 à 30,000.

M. Schellenberger: C'est bien cela, et cela remédiera à la situation dont parlait Stan, qui causait certainement des difficultés par le passé. Si vous vous faisiez verser le paiement anticipé avant le premier contingent, il vous restait une toute petite avance avant le deuxième contingent, qui souvent se faisait attendre jusqu'à l'année suivante.

M. Foster: Mais ce projet de loi ne double pas le montant de l'avance, c'est ce qui a été fait au printemps dernier. Il s'agit là d'une question plus technique qui porte sur d'autres aspects de la question, dont la loi. Ce projet de loi empêche, en réalité, les gens d'obtenir des avances à la fois au titre de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et au titre de la Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles, ce qui est possible à l'heure actuelle.

M. Scowen: Effectivement, cela limite cette possibilité.

M. Foster: Je crois qu'il serait bon que le ministre annonce au Comité et au secteur céréalier de l'Ouest la date prévue pour le paiement complémentaire.

Ce qui nous serait aussi utile pour l'examen article par article, c'est de convoquer des gens du ministère de la Justice, de la Commission canadienne du blé ou du bureau du ministre pour nous donner leurs commentaires sur les différents

[Text]

case we get into things on which we do not know what we are talking about. Politicians never admit they do not know what they are talking about, but it would be very useful, I think, if we could have some technical people here from the Minister's office who are familiar with the impact of the bill.

The Chairman: Thank you, Mr. Foster. Your suggestion has been noted.

We have one amendment proposed by Mr. Scowen, which we will have translated and circularized as soon as possible to all members. If anyone else has any amendments, I would appreciate it if you would give them to the clerk so we could have them translated for you and circularized to all our members.

Mr. Schellenberger: I just want to comment on Mr. Foster's... I think you will find that in the bill there is an opportunity for farmers to get increased advances based on volume, which is very important in northern parts of prairie provinces. So I do not want you to leave the impression that there is not within this bill the opportunity for a farmer to get a greater advance, because there is.

• 1120

Mr. Foster: I presume you are talking about—

Mr. Schellenberger: I am not talking about the \$30,000, but about advance based on volume of production per acre. That changes in this bill, and it is very important to the northern parts of the provinces.

Mr. Foster: Yes, that is right. It is based on stored grain rather than acreage.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. We will invite the Minister and ask him to bring along his officials. Is there anything else you would like to deal with while we are here?

Mr. Foster: Personally, if it could be done Tuesday morning then it would be a better time for me than say Thursday morning or Thursday afternoon.

The Chairman: We will try to get it as early in the week as possible.

Mr. Hovdebo: Tuesdays and Thursdays I have 9.30 a.m. meetings. Public Accounts never fails to have a meeting every Tuesday and Thursday.

The Chairman: Thank you, gentlemen. This meeting stands adjourned to the call of the Chair.

Tuesday, December 2, 1986

• 1541

The Chairman: We will call the meeting to order please. We are resuming consideration of Bill C-12, an act to amend the Prairie Grain Advance Payments Act.

[Translation]

articles, afin que nous sachions au juste de quoi il s'agit. Les hommes politiques ont toujours peur de reconnaître qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent, et nous aurions tout intérêt à nous faire aider de spécialistes du bureau du ministre qui comprennent quelles seront les répercussions du projet de loi.

Le président: Je vous remercie, monsieur Foster, j'ai pris note de votre proposition.

M. Scowen a proposé un amendement que nous ferons traduire et diffuser à tous les membres dans les plus brefs délais. S'il y a d'autres amendements, je vous demanderai de les remettre au greffier afin de procéder de même pour cela.

M. Schellenberger: Un simple commentaire sur ce que disait M. Foster... Vous constaterez probablement que le projet de loi permet aux agriculteurs d'obtenir une augmentation des paiements anticipés qui serait calculés sur le volume, ce qui est très important pour les régions septentrionales des Prairies. Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression, erronée, que le projet de loi ne permet pas aux agriculteurs d'obtenir un paiement anticipé plus généreux.

M. Foster: Vous parlez sans doute...

M. Schellenberger: Je ne parle pas des 30,000\$, mais d'un paiement anticipé basé sur le volume de production à l'acre. Il y a là un changement dans le projet de loi, changement particulièrement important pour les régions septentrionales des provinces.

M. Foster: Oui, c'est exact, le calcul se fait sur le grain emmagasiné plutôt que sur la surface cultivée.

Le président: Je vous remercie, messieurs. Nous allons donc inviter le ministre à comparaître accompagné de ses collaborateurs. Puisque nous sommes réunis, y a-t-il encore une autre question que vous aimeriez discuter?

M. Foster: Je préférerais personnellement que le ministre compare mardi matin plutôt que jeudi matin ou jeudi après-midi.

Le président: Dans toute la mesure du possible, nous nous efforcerons de le faire au début de la semaine.

M. Hovdebo: Je suis pris tous les mardis et jeudis à 9h30, parce que le Comité des comptes publics tient régulièrement ses séances ces jours-là.

Le président: Je vous remercie, messieurs. La séance est levée.

Le mardi 2 décembre 1986

Le président: La séance est ouverte. Nous allons maintenant reprendre notre étude du projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

[Texte]

We have with us this afternoon the Hon. Charles James Mayer, Minister of State for the Canadian Wheat Board. I would like to welcome you to the meeting, Mr. Minister. I would like to invite you to make a statement and then entertain some questions from our members. Mr. Minister.

The Hon. Charles James Mayer (Minister of State (Canadian Wheat Board)): Thank you very much for that formal introduction. It is good to be here.

With me is Mr. Richard Hill from Agriculture Canada and Mr. Yves Joly from the Department of Justice, who I think will be of some assistance in some of the technical side of things if we get to that.

Maybe I will make just a brief statement about the amendments to the Prairie Grain Advance Payments Act, Bill C-12. I think most people will be aware that the bill was originally passed in 1957. There have been some changes in the levels of cash advances available under the bill. However, as I understand it, this is the first overall look at the bill, and subsequently some amendments to it.

It is basically a piece of legislation that I think has served the prairie region of the country quite well. It is designed to put money into producers's hands upon harvest of their crop, but prior to their being able to sell it. It really is a cash advance against the sale of grain for which the producer has already completed harvest. There are also a couple of provisions in the bill to allow for cash advances for unthrashed grain . . . in the case of a very difficult harvest, weather-wise. Sometimes it happens that a person gets delayed in the fall and is not able to harvest. There is also a provision in the bill to allow a cash advance to assist producers in drying grain.

Since we spoke about the amendments in first reading, and you already had one meeting to deal with them, I do not think I need to spend a lot of time going through them and what they are intended to do. Maybe that is enough of an opening statement from me. We would be prepared to answer questions and participate in whatever way we can to assist the committee in dealing with the bill.

The Chairman: Mr. Foster and Mr. Hovdebo, please. Is there anyone else?

Mr. Foster: I wonder if the Minister might entertain a couple of questions with regard to the whole question of grain marketing for this past crop year.

With regard to the differential between the initial price and the actual sale price of number three and lower grade grains, I am wondering if the Minister would be willing to bring in emergency legislation or make a special payment. This would be done so that the amounts that are received or were received by the government on the sale of number one and number two wheat, above the initial price in the last crop year . . . those profits or the amount surplus, above the initial price, are not

[Traduction]

Nous accueillons parmi nous cet après-midi l'honorable Charles James Mayer, ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé. Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre. Je vous inviterai tout d'abord à faire une déclaration, après quoi les membres du Comité aimeraient vous poser quelques questions. Allez-y, monsieur le ministre.

L'honorable Charles James Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Merci beaucoup pour ces présentations officielles. Je suis heureux d'être ici.

M'accompagnent aujourd'hui M. Richard Hill, du ministère de l'Agriculture, et M. Yves Joly, du ministère de la Justice. Ils pourront, je pense, vous renseigner au sujet de l'aspect technique de certaines des questions dont nous allons discuter.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet des amendements que l'on se propose d'apporter à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. La plupart des gens savent sans doute que le projet de loi a été adopté pour la première fois en 1957. Certains changements ont de plus été apportés au montant des paiements anticipés. Cependant, si j'ai bien compris, c'est la première fois que l'on étudiera le projet de loi dans son ensemble, ainsi qu'un certain nombre d'amendements.

La loi actuelle a, je pense, assez bien servi les Prairies. Elle a pour objet de verser de l'argent aux producteurs dès qu'ils ont fait leur récolte, mais avant qu'ils ne l'aient vendue. Il s'agit, à vrai dire, d'un paiement anticipé sur la vente du grain dont le producteur aura déjà fait la récolte. Il y a également dans le projet de loi un certain nombre de dispositions prévoyant des paiements anticipés pour du grain non encore battu . . . dans le cas de céréaliculteurs qui n'auraient pas pu terminer leurs récoltes à cause de mauvaises conditions climatiques. Il arrive parfois que l'agriculteur accuse un certain retard à l'automne et qu'il se trouve dans l'impossibilité de récolter son grain. Le projet de loi contient encore une autre disposition qui prévoit un paiement anticipé en vue d'aider les agriculteurs qui doivent faire sécher leur grain.

Étant donné qu'on a discuté des amendements lors de la première lecture du projet de loi et que vous avez déjà eu une réunion portant là-dessus, je ne pense pas devoir consacrer beaucoup de temps à les examiner les uns après les autres avec vous. Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter. Nous sommes prêts à répondre à vos questions et à aider le Comité dans son étude du projet de loi.

Le président: J'ai sur ma liste les noms de MM. Foster et Hovdebo. Y a-t-il quelqu'un d'autre?

M. Foster: Le ministre serait-il prêt à répondre à quelques questions au sujet de la commercialisation du grain pour la campagne agricole qui vient de se terminer?

Je songe tout particulièrement à la différence qui existe entre le prix initial et le prix de vente des grains de catégorie 3 et des catégories inférieures. Le ministre serait-il prêt à proposer un projet de loi extraordinaire ou un système de paiement spécial? Si l'une ou l'autre mesure pouvait être prise, les montants reçus par le gouvernement pour la vente de blé de catégorie 1 et de catégorie 2, au-dessus du prix initial pour la dernière campagne agricole . . . pour que ces profits ou le

[Text]

all siphoned off towards the very low prices for number three wheat.

Would the Minister be willing to indicate some help in that regard, in view of the extremely low prices for wheat, which people say are as slow in real dollars as the prices in the 1930s? I understand that in 1970 this was done for the durum wheat and was also done in 1971 for soft white wheat. I wonder if the Minister would be willing to give consideration to it in view of the desperate situation we are facing this year in the Prairies.

• 1545

This morning, Mr. Chairman, the people from the Farm Credit Corporation indicated the farm asset values in the country have fallen by 7% in the past year, from 1985 until the summer of 1986. It seems to me, with the farm asset value dropping by—

Mr. Mayer: How many percentage points did you say, Mr. Foster?

Mr. Foster: By 6.8%. If we say the farm asset values in Canada are around \$105 million or \$110 million, it represents a tremendous loss in farm asset values. It seems to me these are disproportionately shared by the west and by the cash crop areas. I just wonder if, in view of this plummeting—

Mr. Holtmann: Point of order, Mr. Chairman. I certainly do not want to discourage Mr. Foster from questioning the witness here, but are we not here to discuss Bill C-12?

Mr. Foster: Yes, Mr. Chairman.

Mr. Holtmann: I hardly see his discussion leading to the prairie grain advance payment. I can hardly see what he is getting at.

Mr. Foster: It seems to me, Mr. Chairman, that cash advances, grain prices and the whole opportunity for members to put questions to the Minister are rare enough. When we are opening on clause 1 of a bill like this, it is customary, as I understand it, to have a general discussion of the grain situation in the country. I know the hon. member on the opposite side is not concerned about this question. But clearly—

Mr. Holtmann: Mr. Chairman, we can have a general discussion. We could sit here for five hours having a general discussion. I came to sit on a committee to discuss this very particular bill. If he wants a general discussion, my goodness, go to some—

Mr. Foster: Mr. Chairman, as I understand the way this committee operates, the opposition members lead off. They have 10 minutes to put questions and then members from Her Majesty's back bench have an opportunity for 10 minutes. I do not see that if the hon. member wants to take up my time—I

[Translation]

surplus, c'est-à-dire tout ce qui dépasserait le prix initial, ne servent pas à faire remonter les prix très bas correspondant au blé de catégorie 3.

Le ministre serait-il prêt à offrir une certaine aide à ce niveau-là, vu que les prix sont extrêmement faibles? D'aucuns disent qu'en dollars réels, ils sont aujourd'hui aussi faibles qu'ils l'étaient dans les années 30. Si j'ai bien compris, des mesures de ce genre ont été prises en 1970 pour le blé durum et en 1971 pour le blé tendre blanc. Vu la situation désespérée que l'on connaîtra cette année dans les Prairies, le ministre serait-il prêt à envisager ce genre de chose?

Monsieur le président, ce matin, les représentants de la Société du crédit agricole ont déclaré que la valeur des avoirs agricoles a chuté de 7 p. 100 de 1985 à l'été 1986. Vu cette baisse de...

M. Mayer: De combien de points de pourcentage, monsieur Foster?

M. Foster: La baisse a été de 6,8 p. 100. Si les avoirs agricoles canadiens se chiffrent à 105 ou à 110 millions, cela correspond à une perte considérable. Et il me semble que ce sont surtout les agriculteurs de l'Ouest et les régions où l'on cultive des récoltes marchandes qui vont en souffrir. Vu cette chute...

M. Holtmann: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne voudrais aucunement décourager M. Foster d'interroger le témoin, mais ne sommes-nous pas réunis ici pour discuter du projet de loi C-12?

M. Foster: Oui, monsieur le président.

M. Holtmann: Je ne vois pas en quoi la question qui vient d'être posée va contribuer à notre étude de la question des paiements anticipés pour le grain des Prairies. Je ne vois pas du tout à quoi il veut en venir.

M. Foster: Il me semble, monsieur le président, que les questions des paiements anticipés et des prix du grain sont liées, et ce n'est pas souvent que nous pouvons interroger le ministre. Lorsqu'un comité entreprend l'étude du premier article d'un projet de loi comme celui-ci, il me semble qu'il est tout à fait traditionnel que l'on ait une discussion d'ordre général, et dans ce cas-ci, la discussion porterait logiquement sur la situation du grain au Canada. Mais je sais que les députés d'en face ne s'intéressent guère à cette question. Quoi qu'il en soit, il ressort clairement...

M. Holtmann: Monsieur le président, nous pouvons très bien avoir une discussion d'ordre général. Nous pourrions rester ici pendant cinq heures et discuter de toutes sortes de choses. Moi, je suis venu ici pour discuter de ce projet de loi. Si le député veut une discussion générale, il n'a qu'à aller voir...

M. Foster: Monsieur le président, si j'ai bien compris la façon dont ce Comité doit fonctionner, ce sont les députés de l'opposition qui sont les premiers à intervenir. Ils disposent de 10 minutes pour poser leurs questions, après quoi les députés de l'arrière-ban peuvent intervenir pendant 10 minutes. Si le

[Texte]

still want my 10 minutes . . . I hope I might be able to proceed to a couple of more general questions. Surely the whole question of prairie grain advance payments legislation relates to the value of grain and the need for financial assistance from the government. I do not think that anything I have had to say or the questions I have had to put to the Minister are very far removed from the desperate situation we find in the Prairies today. I wonder if the Minister could indicate about this matter.

Mr. Mayer: Thank you very much, Mr. Chairman. We appreciate the observations of Mr. Hovdebo with regard to the difficult situation facing farmers. Being one myself and having a permit from western Canada, I can probably speak with a lot more alacrity and clarity than he can. You should know, Mr. Chairman, that the Liberals do not have a farmer in the caucus. When it comes to talking about agriculture and its problems, I certainly feel, as I said, being a farmer and being like a lot of other farmers having difficulties, I do not have any problem talking about the issue.

The Farm Credit Corporation may be talking about a 6.8% decline in overall land values. I know there are areas in the Prairies, for instance, where land values have gone down by more than 50% in the last 5 years in some areas as a result of low grain prices. This government recognizes this factor. We have announced and are in the process of delivering the largest farm aid package ever put together by any government in this country in recognition of it.

The member should also know, Mr. Chairman, even though this government took over an absolutely horrendous deficit, we have managed to reduce the deficit and to cut back on government spending. This is an indication of the commitment this government has to agriculture. The amount of money spent in agriculture in the first two years of our government exceeded that of the last two years of the previous government by some 62%. We can add on to this the \$1 billion that is in the process of being put together; a decision is in the process as to how it is going to be paid out. We can add on to this the amount of government money that went out last week when we announced the final payment under the Western Grain Stabilization Act.

• 1550

If we are talking about the concern and the understanding of the difficulties that agriculture faces, we are certainly aware of it. We can talk about the commitment that this government has made to agriculture in real terms in spite of the very, very large deficit we have to face with regard to the specific question he talks about, and what we are doing.

He talks about the 1970s. Some of us remember in the 1970s the famous—or the infamous—LIFT program. The previous government decided for one reason or another to take Canadian grain producers out of production, and production

[Traduction]

député veut prendre la période de temps qui m'a été allouée . . . Je veux disposer des 10 minutes auxquelles j'ai droit . . . J'espère en tout cas pouvoir poser une ou deux questions d'ordre général. La question des paiements anticipés pour le grain des Prairies est liée à la valeur du grain et à l'obligation du gouvernement d'offrir une certaine aide financière. Les remarques que j'aurais à faire et les questions que j'aimerais poser au ministre ne sont pas étrangères à la situation désespérée qui prévaut dans les Prairies. Le ministre pourrait-il me dire quelque chose là-dessus?

M. Mayer: Merci beaucoup, monsieur le président. Nous apprécions les observations que M. Hovdebo vient de faire relativement à la situation difficile à laquelle se trouvent confrontés les agriculteurs. Je suis moi-même agriculteur et j'ai un permis; alors, je parle sans doute encore plus que lui en connaissance de cause. Vous devez savoir, monsieur le président, que les libéraux n'ont pas d'agriculteurs dans leur caucus. Étant moi-même agriculteur et me trouvant dans la même situation difficile que connaissent nombre d'autres agriculteurs au pays, lorsqu'il est question de l'agriculture et des problèmes qui existent dans ce secteur, je suis bien placé pour en parler.

La Société du crédit agricole a peut-être fait état d'une réduction de 6,8 p. 100 de la valeur des terres agricoles. Je connais certaines régions des Prairies où la valeur des terres agricoles a baissé de 50 p. 100 au cours des cinq dernières années à cause des faibles prix payés pour le grain. L'actuel gouvernement reconnaît cela. Nous sommes en train de mettre en place le plus important programme d'aide aux agriculteurs jamais conçu par un gouvernement fédéral canadien.

Monsieur le président, le député sait par ailleurs que même si le gouvernement a hérité d'un énorme déficit, nous avons réussi à le réduire et à réduire les dépenses du gouvernement. Cela témoigne de l'importance que le gouvernement accorde à l'agriculture. Pendant nos deux premières années au pouvoir, nous avons consacré à l'agriculture 62 p. 100 de plus que ne l'aura fait le gouvernement qui nous a précédés pendant les deux dernières années de son mandat. On peut ajouter à ce montant le milliard de dollars qu'on amasse actuellement; on tente actuellement de prévoir une formule pour le versement de cet argent. Nous pouvons également ajouter à ce chiffre des sommes affectées la semaine dernière, quand le gouvernement a annoncé le dernier paiement aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

Je tiens à vous assurer que nous sommes parfaitement conscients des problèmes qui existent dans le secteur agricole. Je peux vous rappeler que le gouvernement s'est engagé, en termes réels, à aider ce secteur, en dépit du grave déficit que nous accusons dans le domaine dont vous parlez.

L'intervenant parlait des années 70. Certains d'entre nous se souviennent du fameux—ou inflâme—Programme de réduction des stocks de blé (P.R.S.B.). Le gouvernement précédent avait décidé, pour une raison quelconque, d'encourager les céréaliculteurs à diminuer leur production; ainsi, alors que la

[Text]

was literally cut in half from 1969-70 to the following year. It was cut from 18 million tonnes to 9 million tonnes.

I want the record to show, Mr. Chairman, that this government is taking an entirely different approach and that through some aggressive selling by the Canadian Wheat Board, with the full support of this government, and some good overall approaches to trade by the Minister of External Affairs, the Minister of International Trade, and myself, last year Canada was the only wheat exporting country that managed to increase its percentage of world wheat markets.

I think this is a pretty remarkable accomplishment, when you hear about all of the large subsidies being paid in the United States and the things they are doing to enhance their export program.

I think we have made a significant commitment to agriculture. We know the difficulties that are there are going to require an ongoing commitment. The result of it is pieces of legislation like this, which will take things that have worked in the past and try to make them more effective.

With regard to the question of what is happening in the pool accounts with grades one, two, and three feed—first of all, nobody knows what the situation is in fact in the pool accounts. We will not know until the Canadian Wheat Board makes the announcement sometime at the end of this year, or at the beginning of next year. Some of the figures that are floating around in western Canada as to the suggested or the anticipated amount of loss, I do not think do anybody any service because we do not in fact know.

Secondly, I am more than willing to sit down with any of the foreign groups to talk about what can be done next year in terms of changing things, adjusting the pool accounts, widening the spreads, etc. We want to have a wide-ranging discussion on that to see what in fact can happen.

To answer the question specifically, it is going to be very, very difficult, if not impossible, to find whatever hypothetical amount of money—and we do not know yet—may be there to do something for past years. I hope this answers the question, Mr. Chairman.

Mr. Foster: Is the estimate of \$250 million to \$300 million, with the differential that is being passed from the number one, number two wheat to number three and feed grades too high? This is the generally accepted figure that is being discussed. I know it is an amount that will be lost by those who have produced numbers one and two wheat if this surplus above the initial price is passed over to feed grains, and there is no supplementary payment.

[Translation]

production s'élevait à 18 millions de tonnes en 1969-1970, elle avait baissé de moitié et était tombée à 9 millions de tonnes l'année suivante.

Monsieur le président, aux fins du compte rendu, je veux signaler que le gouvernement actuel a une attitude complètement différente de celle de son prédécesseur et que l'année dernière, le Canada fut le seul pays exportateur de blé à augmenter son pourcentage du marché international; ce remarquable résultat est attribuable à une campagne de commercialisation vigoureuse de la part de la Commission canadienne du blé, au plein appui accordé par le gouvernement, ainsi qu'aux attitudes positives démontrées par le ministre des Affaires extérieures, le ministre chargé du Commerce international et moi-même, face aux échanges commerciaux.

Je crois qu'il s'agit là d'une importante réalisation, surtout si l'on tient compte des subventions considérables accordées aux céréaliculteurs aux États-Unis, ainsi que des diverses mesures prises par les Américains pour améliorer leur programme d'exportation des céréales.

Je crois qu'il est évident que nous nous sommes engagés à aider le secteur agricole. Nous savons que ce secteur aura besoin de notre appui soutenu pour surmonter les difficultés qu'il éprouve. C'est pourquoi notre gouvernement a proposé des mesures législatives comme celle qui nous occupe, qui permettront de rendre encore plus efficaces les programmes qui ont déjà remporté un certain succès.

En ce qui a trait à la question qui portait sur les comptes de mise en commun et les céréales fourragères de catégories 1, 2 et 3, j'aimerais tout d'abord préciser que personne ne connaît vraiment la situation actuelle. De fait, elle ne sera connue que lorsque la Commission canadienne du blé présentera un rapport à la fin de cette année, ou au début de la prochaine. Toutes sortes de rumeurs circulent dans l'Ouest du pays sur le montant exact des pertes subies, mais cela n'aide vraiment personne, car on ne connaît pas la situation exacte.

De plus, j'aimerais préciser que je suis bien disposé à discuter avec les groupes étrangers de ce qu'on peut faire l'année prochaine pour remédier au problème, rajuster les comptes de mise en commun, élargir les écarts, et ainsi de suite. Nous voulons avoir une discussion générale à ce sujet, pour déterminer ce qui pourrait se produire dans ce secteur.

Pour vous donner une réponse plus précise, je peux dire qu'il sera très, très difficile, sinon impossible, de trouver le montant hypothétique—car on ne connaît pas encore les chiffres—nécessaire pour corriger la situation antérieure. J'espère que cela répond à la question qu'on a posée, monsieur le président.

M. Foster: D'après vous, est-ce que le montant de 250 à 300 millions de dollars dont on parle est trop élevé, compte tenu du coût différentiel prévu pour le blé de catégories 1, 2 et 3, ainsi que pour les céréales fourragères? Cela semble être le montant accepté par l'ensemble du secteur. Je sais que c'est là le montant qui sera perdu par les producteurs de blé de catégories 1 et 2 si ce montant excédentaire est transféré au secteur des céréales fourragères et qu'aucun versement supplémentaire n'est prévu.

[Texte]

Mr. Mayer: Mr. Chairman, Mr. Foster uses a figure of \$250 million to \$300 million. I have not heard \$300 million. He may be raising that for the first time today. I have heard the figures \$200 million and \$250 million.

I say that nobody knows what the situation is in fact in the pool accounts. I do not think it serves anybody at all. I do not think it is in the interest of anybody to speculate on those figures when we do not know what they are. We do not know. It just does not serve anybody's purposes as far as I am concerned to attempt to put figures on a number that is not as yet announced.

Mr. Foster: Mr. Chairman, is the Minister saying that he is prepared to make a special payment such as was made in 1970 for durum or in 1971 for soft white wheat, spring wheat, once the amounts are identified and can be accurately calculated?

Mr. Mayer: Let me say it again. First of all, we do not know what the figure is. Secondly, supposing, for hypothetical reasons—and I should not get into answering an hypothetical question, but I think one of the things we have to do is to be as up front as we can be as to what the situation is.

• 1555

As I said previously, and I will say it again, it is going to be very difficult—in fact, almost impossible—to come up with additional money if in fact we do find that when the pool accounts are announced there is no payment and the reason is the one that Mr. Foster suggested, Mr. Chairman.

Mr. Foster: Mr. Chairman, I am interested to know . . . The Minister in his statement mentioned the \$1 billion farm aid program. This morning we had the supplementary estimates for the Department of Agriculture and there was no mention in it of the \$1 billion. Does this mean that those funds are going to be paid in the next fiscal year, after March 31?

Mr. Mayer: Mr. Chairman, I do not think the hon. member, Mr. Foster, should assume anything. He has been around the House longer than I have and he knows that many times there are estimates, there are subsidies. So I do not think he should assume anything—other than the fact that what was tabled this morning did not include a supplementary estimate for the Department of Agriculture.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. Thank you, Mr. Foster. Mr. Hovdebo?

Mr. Hovdebo: I want to ask one question, which actually is the first question. It is what is not in the amendments in this act. I am a little concerned about it. The bill does not allow for increases or decreases in levies more quickly than in the past. That is, the amendments do not change the speed at which the levies can be changed.

Mr. Mayer: Mr. Chairman, I do not follow you. What kinds of levies are you talking about?

[Traduction]

M. Mayer: Monsieur le président, M. Foster parle de 250 à 300 millions de dollars. C'est la première fois que j'entends ce dernier montant. C'est peut-être la première fois qu'il en parle lui-même. J'ai cependant entendu des évaluations de 200 à 250 millions de dollars.

Je dis que personne n'est vraiment au courant de l'état des comptes de mise en commun. Il n'est vraiment pas utile, à mon avis, de lancer des rumeurs du genre. À mon avis, rien ne sert de spéculer. Nous ne connaissons pas les chiffres. À mon avis, il ne sert à rien d'essayer de déterminer ce montant alors qu'on ne connaît même pas les données de base.

M. Foster: Monsieur le président, le ministre nous dit-il qu'il est disposé à offrir des paiements spéciaux comme on l'a fait en 1970 pour le blé dur, ou en 1971 pour le blé tendre blanc, et le blé de printemps, une fois que ces montants auront été calculés?

M. Mayer: Permettez-moi de le répéter encore une fois. Tout d'abord, nous ne connaissons pas ce montant. De plus, même si, pour des raisons hypothétiques—et je ne veux pas vraiment répondre à des questions hypothétiques . . . je crois que, de toute façon, nous devons être le plus honnêtes possible en ce qui a trait à la situation qui existe dans ce domaine.

Je le répète, ce sera très difficile—de fait presque impossible—d'obtenir des sommes additionnelles si nous nous rendons compte, lorsque les comptes des syndicats seront connus, qu'il n'y a pas eu de paiements, la raison étant celle qu'a soulevée M. Foster.

M. Foster: Monsieur le président, j'aimerais savoir . . . Le ministre mentionnait dans sa déclaration qu'il y aurait un programme d'aide agricole de un milliard de dollars. On a déposé ce matin un budget supplémentaire pour le ministre de l'Agriculture qui ne faisait aucune mention de ce milliard de dollars. Est-ce que cela signifie que cet argent sera versé au cours de la prochaine année financière, après le 31 mars?

M. Mayer: Monsieur le président, je ne crois que le député, M. Foster, devrait supposer quoi que ce soit. Il est à la Chambre depuis suffisamment longtemps pour savoir qu'il y a souvent des prévisions budgétaires et des subventions. Je ne crois pas qu'il doive supposer quoi que ce soit—sauf que le budget déposé ce matin ne comprenait pas un budget supplémentaire pour le ministère de l'Agriculture.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Merci, monsieur Foster. Monsieur Hovdebo.

M. Hovdebo: Je voudrais soulever une question, ma première question. Elle a trait à ce qu'on ne retrouve pas dans les amendements de ce projet de loi. Je m'en inquiète un peu. Le projet de loi ne prévoit pas d'augmentations ou de diminutions de taxes plus rapides que par le passé. Autrement dit, les amendements ne modifient en rien la rapidité avec laquelle les taxes peuvent être modifiées.

M. Mayer: Monsieur le président, je ne vous suis pas. De quel genre de taxes est-il question?

[Text]

Mr. Hovdebo: I am talking about the percentage levy for—

Mr. Mayer: This is the western grain advance payment.

Mr. Hovdebo: Oh, I am sorry. That is right. I had that one down to ask about. I am sorry.

Mr. Mayer: You are being clairvoyant, Mr. Hovdebo. We have not looked at amendments to the western grain stabilization.

Mr. Hovdebo: That is right. I have it down here for that purpose, but I forgot.

Mr. Mayer: Okay.

Mr. Hovdebo: The productivity factor in here which allows the payment to be made on the amount that the farmer has produced . . . I do not disagree with the bill, but I want to ask a question with the amendment. I want to ask a question, because I have had it asked of me on several occasions.

Before it used to be possible for a farmer to get advance payment on canola separate from the advance payment on the board grains—flax and so on. The farmers who were doing that are concerned that this is no longer allowed. They suggest that the reasons given, which are that if your quota is big enough you are able to sell the grain, has not been in effect this fall because they have not been able to sell the grain, so that argument has not helped them.

They also feel that if you have these kinds of situations, you also have a real call on producer cars. Consequently, they are finding that they are unable to get producer cars; therefore, they are not getting their canola and flax out.

They are unable to get advance payments because they are held within the \$30,000 level, and they have enough board grains to get that. That is the argument they have. I wonder if you could comment on this whole area, because it is causing some concern to a number of farmers out there.

Mr. Mayer: Mr. Chairman, I think Mr. Hovdebo makes a good point. One of the things I guess all of us have been trying to address for a considerable period of time is the whole situation with regard to producer cars. I think specifically you will be referring to the spreads between Vancouver and the country, Mr. Hovdebo, and what is happening there. You will also know that we have made some changes in an attempt to improve the situation as of August 1, 1985 and as of August 1, 1986. I am not so sure how they are going to pan out.

• 1600

With regard to the first part of your question about changing the advance to be based on a production factor as opposed to a quota acre, it is a consideration of some of the higher yielding areas on the Prairies. In some cases you can use the soft white spring wheat growers in southern Alberta as a prime example. They irrigate. A farmer would have more than enough grain harvested and in storage to qualify for the maximum cash advance on a bushel basis. I think their

[Translation]

M. Hovdebo: Je voulais parler du pourcentage de taxe . . .

M. Mayer: Il s'agit ici des paiements anticipés pour le grain de l'Ouest.

M. Hovdebo: Excusez-moi. Vous avez raison. J'avais noté cette question. Excusez-moi.

M. Mayer: Vous êtes très clairvoyant, monsieur Hovdebo. Nous n'avons pas prévu d'amendement pour la stabilisation des grains de l'Ouest.

M. Hovdebo: C'est exact. J'ai noté cette question ici à ce sujet, mais j'ai oublié.

M. Mayer: Très bien.

M. Hovdebo: Le facteur de productivité permet ici que les paiements soient versés pour l'ensemble des céréales que l'agriculteur a cultivé . . . Je ne rejette pas le projet de loi, mais je voulais poser une question au sujet de l'amendement. Je voulais la soulever car on me l'a posée à plusieurs reprises.

Auparavant, un agriculteur pouvait obtenir un paiement anticipé pour le colza canola à même les paiements anticipés prévus par la Commission des grains—par exemple pour le lin et autres céréales. Les agriculteurs qui en profitaient sont maintenant d'avis que ce ne sera plus possible. La raison qu'on leur a donnée, nous disent-ils, c'est que, si leur contingentement est suffisamment élevé, ils peuvent vendre leurs céréales, ce qui ne s'est pas produit cet automne puisqu'ils n'ont pu vendre leur colza. Par conséquent, l'argument ne les aide pas du tout.

Ils estiment également que, dans ce genre de situation, les wagons pour producteurs sont très demandés. Par conséquent, il est très difficile de les obtenir et ils ne peuvent donc acheminer ni leur colza canola ni leur lin.

Ils leur est impossible d'obtenir des paiements anticipés car ils se trouvent dans la limite des 30,000 dollars, et ils ont suffisamment de céréales pour la Commission pour atteindre ces niveaux. Voilà leur argument. Pouvez-vous me dire ce que vous pensez de cette situation, car elle inquiète beaucoup d'agriculteurs.

M. Mayer: Monsieur le président, M. Hovdebo soulève une bonne question. Nous avons tous depuis fort longtemps tenté de résoudre cette question des wagons pour producteurs. Je crois que vous faites mention plus précisément de la distance qui existe entre Vancouver et le reste du pays, monsieur Hovdebo, et de la situation qui y prévaut. Sachez que nous avons apporté des changements pour tenter d'améliorer la situation, le 1^{er} août 1985 et également le 1^{er} août 1986. Je ne suis pas sûr de ce qui va se passer.

Pour répondre à la première partie de votre question concernant une modification apportée aux paiements anticipés pour qu'ils soient fondés sur le facteur production et non pas sur le contingentement en acres, la question se pose dans les régions les plus productrices des Prairies. Dans certains cas, on peut donner comme exemple le blé tendre blanc de printemps que cultivent les agriculteurs de blé au sud de l'Alberta. Ces agriculteurs irriguent leurs terres. Par conséquent, un agricul-

[Texte]

average yield in southern Alberta is something like 72 bushels an acre for soft white spring wheat. As a result of not having enough quota acres and a quota factor to qualify for the maximum, a farmer is unable to obtain a maximum cash advance.

I think it addresses the production factor. Mr. Hovdebo, I think it would help in an area you come from, in the Parkland region of the Prairies.

With regard to the second point you raise, when we are talking about the maximum being limited to \$30,000, we are trying to bring the Advance Payments for Crops Act in line with the Prairie Grain Advance Payments Act. If there is a need for overall cash advance levels to be raised, we can look at raising them consistently right across the country.

To make the link between producer cars and cash advances . . . I know there is a link. I guess my view is that we should do our very best to solve the situation with producer cars. If we think we need an increase in the overall level of cash advances, then we will look at raising the overall level of both acts so it is consistent across the country.

I think last year something less than 5% of the producers involved or eligible took the maximum under cash advances. Something considerably less than 5% would have qualified under both acts. We are not doing something which is going to effect a large number of producers. I do not minimize the concern. If we can pass the bill the way it is drafted, we should be looking at raising the overall level of cash advances so it is consistent across the country.

Mr. Hovdebo: One of the arguments for restricting them to \$30,000 has been that the farmer has a big enough quota and he can hedge the rest. Unfortunately, with producer cars being sometimes six months late, you get into difficulty hedging if you cannot produce or if you cannot deliver. Are you planning a change in the producer car structure? Sometimes I think they should be either unlimited or eliminated.

Mr. Mayer: Mr. Chairman, I am not sure I can follow Mr. Hovdebo in making the connection between hedging and producer cars and cash advances. If you hedge, or if you commit yourself to a forward delivery and are relying on a producer car, you may find yourself in some difficulty, depending on where your name comes on the list.

The other thing Mr. Hovdebo will be aware of is, for the first time this year, we basically have a market-driven system for flax and canola. We started with a 20-bushel quota; we will be going to 40 bushels in December. That is what the board said at the beginning of the crop year, part of it back in April.

[Traduction]

teur aurait plus de grains récoltés et entreposés qu'il n'est nécessaire pour être admissible aux paiements anticipés maximums calculés d'après le nombre de boisseaux produits. Je crois que le rendement moyen dans le sud de l'Alberta est de quelque 72 boisseaux par acre pour le blé tendre blanc de printemps. S'il n'y a pas suffisamment d'acres contingentés et un facteur de contingentement pour être admissible aux paiements maximums, l'agriculteur ne peut obtenir le paiement anticipé maximum.

Je crois que cela répond au facteur de production. Monsieur Hovdebo, ce facteur aiderait votre région, la région Parkland des Prairies.

Vous avez soulevé un deuxième point, le paiement maximum qui est limité à 30,000\$, et nous essayons de rendre la Loi sur le paiement anticipé des récoltes conforme à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. S'il y a lieu de hausser les niveaux de l'ensemble des paiements anticipés, nous pouvons étudier cette question à l'échelle du pays.

Pour établir un lien entre les wagons de producteurs et les paiements anticipés . . . Je sais qu'il y a un lien. J'estime cependant que nous devrions faire tout notre possible pour résoudre cette situation concernant les wagons de producteurs. Si nous sommes d'avis qu'il nous faut augmenter le niveau global des paiements anticipés, nous le ferons pour les deux lois afin que la situation soit la même partout au pays.

L'an passé, je crois, moins de 5 p. 100 des producteurs en cause ou admissibles se sont prévalus de la somme maximale des paiements anticipés. Beaucoup moins de 5 p. 100 auraient été admissibles en vertu des deux lois. Nous ne faisons pas quelque chose qui touchera un grand nombre de producteurs. Je ne sous-estime pas votre inquiétude. Si nous pouvons adopter le projet de loi tel que rédigé, il nous faudrait songer à augmenter le niveau global des paiements anticipés afin qu'il soit le même partout au pays.

M. Hovdebo: Un des arguments soulevés en faveur de cette restriction à 30,000\$, c'est que l'agriculteur a un contingentement suffisamment important et qu'il peut recourir à la contrepartie pour le reste. Malheureusement, comme les wagons de producteurs sont parfois six mois en retard, on peut éprouver des difficultés si on ne peut produire ou livrer. Est-ce que vous prévoyez un changement dans le système des wagons de producteurs? J'ai parfois l'impression qu'il faudrait que le système soit illimité ou éliminé.

M. Mayer: Monsieur le président, je ne suis pas certain de bien comprendre M. Hovdebo lorsqu'il établit un rapport entre la contrepartie, les wagons de producteurs et les paiements anticipés. Si on traite en contrepartie, ou si on s'engage à une livraison ultérieure et qu'on dépend de wagons de producteurs, on peut se trouver en difficulté en fonction de l'endroit où son nom est sur la liste.

Ce que doit savoir également M. Hovdebo c'est que, pour la première fois cette année, nous avons fondamentalement un système entraîné par le marché pour le lin et le canola. Nous avons commencé avec un contingentement de 20 boisseaux; nous en aurons 40 en décembre. C'est ce que la Commission a

[Text]

There are market opportunities as long as there can be room in the elevator and an agreed price as far as the farmer and the people buying it are concerned. We have moved to open up marketing opportunities by having virtually no quotas or very generous quotas on canola and flax. I think that is an assist.

In my view, we need to do everything we can to narrow up the basis or the spread, or however you want to refer to it. There is a discrepancy in price, especially between Vancouver and the country. Although it is somewhat related to the bill we have in front of us, it is a whole other area, which needs to be looked at specifically.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. Mr. Holtmann, would you like to inquire?

• 1605

Mr. Holtmann: Mr. Chairman, it is a pleasure to be here today to discuss what I consider to be a very, very important bill, one that many farmers in western Canada and, in fact, maybe in some other parts of Canada, find was probably in the last two years, especially in Saskatchewan and Manitoba, very, very beneficial in order to maintain a cashflow. And certainly a cash advance is for some a blessing in disguise.

However, farmers are a peculiar lot here. I had a call from a farmer with regard to the billion-dollar pay-out and he asked not to be given any money until January. You know what he was getting at; he did not want to pay any unnecessary tax. So we have them from all ranges.

But more specifically, Mr. Minister, where it refers to the specific change in clauses 7 and 8, where the Minister now can make the decision on his own to help out and pay out a cash advance in a designated area, as opposed to the Order in Council—how much did that simplify the whole process? Was that an arduous task before?

Mr. Mayer: Mr. Chairman, it normally takes, to go through the whole Order in Council process from the time . . . Let me give you an example. In the fall of 1985, we started the process to have cash advances available for unthrashed grain by November 15, which is, by date in the act, as soon as we can make cash advances available. I think we started almost a month prior to November 15, and we did not have them available until a few days after November 15. So it takes probably four to five weeks in terms of normal procedure to have an Order in Council draft, to have it go through the process, to have the proper signatures, to have it gazetted and finally come into effect.

What we are doing in the bill here is, under clause 7, taking that Order in Council process, as a necessity, out of the procedure and simply making it on the discretion of the acting

[Translation]

déclaré au début de la campagne agricole, en partie au mois d'avril.

Il y a des perspectives de marché dans la mesure où il y a de place dans les élévateurs et qu'un prix a été accepté par l'agriculteur et les acheteurs intéressés. Nous avons abordé des perspectives de marché en n'ayant presque aucun contingentement ou des contingentements très généreux pour le canola et le lin. C'est un bon point.

A mon avis, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour en arriver à une base plus étroite, ou à un écart plus étroit, je vous laisse le choix du terme. Il y a un écart dans les prix, surtout entre Vancouver et le reste du pays. Même si c'est relié en partie au projet de loi que nous étudions, c'est là une toute autre question qu'il nous faudra étudier de façon plus précise.

Le président: Merci beaucoup, messieurs. Monsieur Holtmann, avez-vous une question?

M. Holtmann: Monsieur le président, je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour discuter de ce qui est à mon avis un projet de loi très important, un projet de loi que beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest du Canada, et aussi d'ailleurs au Canada, ont trouvé très avantageux pour conserver leurs ressources d'autofinancement, surtout en Saskatchewan et au Manitoba. Les paiements anticipés sont bien sûr une bénédiction malgré les apparences.

Toutefois, les agriculteurs sont assez curieux. J'ai reçu un appel de l'un d'eux concernant le paiement d'un milliard de dollars, et il m'a demandé de ne pas recevoir d'argent avant janvier. Vous savez pourquoi?; il ne voulait pas payer d'impôt inutile. Il y a des agriculteurs de tout acabit.

Je voudrais vous parler plus précisément, monsieur le Ministre, des changements apportés aux articles 7 et 8, puisque le ministre peut maintenant prendre la décision de son propre chef pour aider les agriculteurs et verser un paiement anticipé dans une zone désignée, et qu'il n'a pas à obtenir de décrets du conseil—dans quelle mesure est-ce que cela simplifie le processus? Est-ce que la tâche était si difficile précédemment?

M. Mayer: Monsieur le président, s'il s'agit d'obtenir un décret du conseil, il faut habituellement, à partir du moment . . . Je vais vous donner un exemple. À l'automne de 1985, nous avons commencé le processus pour obtenir des paiements anticipés pour le grain non battu au 15 novembre, la date que prévoit la loi comme étant le plus tôt où nous pouvons verser des paiements anticipés. Je crois que nous allions commencer ce travail presque un mois avant le 15 novembre, et les paiements n'ont pas été prêts avant les jours qui ont suivi le 15 novembre. Il faut donc probablement de quatre à cinq semaines habituellement pour rédiger un décret du conseil, le faire passer par toutes les étapes, obtenir les signatures appropriées, le faire publier dans la Gazette, avant que finalement il entre en vigueur.

Ce que prévoit l'article 7 du projet de loi, c'est qu'il élimine la nécessité du décret du conseil dans la procédure et donne au ministre en place ou au ministre responsable de l'époque toute

[Texte]

minister or the responsible minister at the time, in order to simplify the paperwork and to avoid unnecessary delay.

The other point to be made on this area is that we had a very difficult harvest season this year. It looked like we were going to have crop in the field again after November 15. Well, we started the process early enough to have it in effect on November 15. The weather co-operated very fully and I guess graciously, at the end of October, beginning of November, and it turned out that we did not need cash advances. In the meantime we had gone ahead and had the necessary paperwork done to prepare for cash advances for unthreshed grain, should they have been necessary.

So there is an example why this kind of an amendment makes sense. It shortens the length of time in order to do it in a hurry, and in this case it would have prevented some unnecessary paperwork being done against the day when we thought we might have been able to use it.

Mr. Holtmann: If we had a designated area, let us say southern Saskatchewan, where in the fall they had a sudden tremendous snowstorm that covered their crops and created a possible emergency area, what would the farmers in that area have to do collectively—call up their Member of Parliament and call up their agriculture representative and say we have a real serious situation? Is that how you perceive this working?

Mr. Mayer: That essentially is part of the process, and that is the way we have been able to deal with it in the past three years, I guess. We have had cash advances for unthreshed grain in 1984 and 1985, and we were prepared for them this year, except we did not implement them.

The other side of the coin is that we stay up to date with the Canadian Wheat Board, who have field men in the various areas, plus the grain companies. And they are in a very good position to know what percentage of grain is out on the Prairies and what the prospects are for harvesting it. Those will be the three sources of information: the producers themselves, through Members of Parliament, through direct contact; the Canadian Wheat Board, through its normal crop information-gathering system; plus the grain companies, who also have, as everybody knows, elevators and field men and very good statistic-gathering mechanisms throughout the Prairies.

Mr. Holtmann: This bill seems to be a very straightforward approach. I have not noticed any opposition to this type of attack towards helping farmers in their need for cashflow. I would like your opinion why it took so long to have something as basic and as simple as this when, God, I can remember six or eight years ago, my God, you could not seem to get a nickel. What was so complicated about it?

• 1610

Mr. Mayer: Well, we hope we will be able to simplify the whole process. There are some things I think people will

[Traduction]

discretion en la matière, afin de simplifier la paperasserie et d'éviter tout retard inutile.

Je voulais souligner également à ce sujet que nous avons connu une saison de récolte très difficile cette année. Selon toute apparence il devait rester des récoltes dans les champs même après le 15 novembre. Nous avons donc commencé le processus suffisamment tôt pour que les paiements soient effectués le 15 novembre. La météo a coopéré pleinement, je dirais même gentiment, et à la fin d'octobre, début novembre, il s'est trouvé que nous n'avions pas besoin d'effectuer des paiements anticipés. Dans l'intervalle, nous avons commencé le travail, préparé les documents nécessaires pour effectuer les paiements anticipés pour le grain non battu, au cas où ils auraient été nécessaires.

Voilà donc une situation où ce genre d'amendement nous aurait servi. Il raccourcit le délai pour nous permettre d'agir rapidement et, dans ce cas-ci, il a permis qu'on ne prépare pas tous les documents qui auraient été nécessaires au cas où il nous les aurait fallu.

M. Holtmann: Si nous étions dans une région désignée, disons dans le sud de la Saskatchewan, où la population a connu cet automne une tempête de neige soudaine et violente qui a couvert les récoltes et créé une situation d'urgence, que devrait faire les agriculteurs collectivement dans cette région—appeler leur député ou leur représentant agricole pour souligner que la situation est très grave? Est-ce que c'est de cette façon que l'amendement peut s'appliquer?

M. Mayer: Essentiellement, ça fait partie du processus, et c'est de cette façon que les choses se passent depuis trois ans. Nous avons obtenu des paiements anticipés pour le grain non battu de 1984 et de 1985, et nous étions prêts cette année, sauf que nous n'avons pas eu à en verser.

Par ailleurs, nous nous tenons toujours à jour en consultant la Commission canadienne du blé qui a des hommes sur le terrain dans diverses régions, et nous consultons également les sociétés de grains. Elles connaissent très bien le pourcentage de grains qui sort des Prairies et les perspectives de récolte. Voilà les trois sources de renseignements que nous avons: les producteurs eux-mêmes, les députés à cause de leur contact direct et la Commission canadienne du blé par le biais de son système de collecte de renseignements concernant la récolte normale, en plus des sociétés de grains qui ont également, nous le savons tous, des éleveurs et des hommes sur le terrain et aussi de très bons mécanismes pour établir les statistiques dans les Prairies.

M. Holtmann: Ce projet de loi semble très direct. Je n'ai pas remarqué d'opposition à cette manière d'attaquer le problème des agriculteurs et de les aider à obtenir des ressources d'auto-financement. J'aimerais que vous nous disiez pourquoi il a fallu tellement de temps pour obtenir quelque chose d'aussi simple et d'aussi fondamental. Qu'est-ce qui était si compliqué?

M. Mayer: Nous espérons pouvoir simplifier tout le processus. Les gens vont certainement comprendre, par

[Text]

appreciate. For instance, somebody who rents land will now be able to go to the elevator and on his signature state he owns the grain for which he is receiving the cash advance. He will not have to go to a landlord. Sometimes this can take a month in order to track it down.

The process we are proposing here has worked fairly well, as I understand it, in the Advance Payments for Crops Act.

We are proposing to streamline the process for setting rates for cash advances. The Canadian Wheat Board has its own legal department and is perfectly able to draw up the forms and do the legal work. That will save us some work being done here at the Department of Justice. We are not trying to put you out of work, the Department of Justice, but it will simplify things. Those are some of the things we are doing that we hope will—

Mr. Holtmann: Just one more question. As we move on in time, we find out soon that \$15,000 or \$30,000 becomes a spit in the bucket when we talk about the big farming costs and input costs. Certainly they keep spiralling upward. Do you see the possibility of increasing that advance payment relative to the whole exercise of farming and its costs, associated costs?

Mr. Mayer: We would certainly be prepared to look at increasing the overall level. That was one of the reasons for going with the \$30,000 level right across the board. If there is a need to look at increasing cash advances, sure, we should be looking at it.

On the other side, it is my view that we want to do everything we can to be as aggressive as we possibly can be in selling. The more we can sell, the quicker we can have quotas, and the quicker people can deliver grain, and if that happens, then there is presumably less need for cash advances.

The other thing the committee should be aware of is that there are quite a few cases where people have opportunities to be able to apply for this in multiples. You can have more than one name in a permit book. If you have a corporation that operates with obviously more than one shareholder, then you are able to apply for cash advances in multiples of 30 up to a maximum of three, I believe. There are cases where you can get a larger cash advance with a larger operation than the \$30,000 limit.

Mr. Kindy: Not being a farm boy, I still have interests in farming. I was wondering how much money is going to be advanced to farmers with this bill as compared to what it would be if the bill were not amended. Do you have any numbers for that and for how much money is going into the pockets of the producers?

Mr. Mayer: Listen, I apologize to the committee, Mr. Chairman. I get updated figures on a regular basis as to the situation with the account. I do not have a figure in my head except that I think the estimates show or allow for about \$12 million to \$15 million in terms of expenditures. It is a cash advance which is interest-free as far as the producer is concerned. The federal government picks up the tab.

[Translation]

exemple si quelqu'un loue une terre il pourra maintenant se rendre à l'élevateur et signer comme quoi il est propriétaire du grain pour lequel il reçoit des paiements anticipés. Il n'aura pas à s'adresser au locateur. Il faut parfois un mois pour le retrouver.

Ce que nous proposons ici a assez bien marché, si j'ai bien compris, dans le cas de la loi sur le paiement anticipé des récoltes.

Nous nous proposons de perfectionner ce processus d'établissement des taux pour les paiements anticipés. La Commission canadienne du blé a son propre département juridique, et il peut très bien rédiger des formules et faire le travail légal. Nous aurons moins de travail ici, au ministère de la justice. Nous n'essayons pas d'enlever du travail au ministère de la justice, mais de simplifier les choses. Voilà ce que nous voulons faire en partie, et nous espérons...

M. Holtmann: J'ai une autre question. Avec le temps, on se rend compte que 15,000 dollars ou 30,000 dollars, c'est presque rien comparativement aux coûts agricoles, qui sont très élevés, particulièrement les coûts des intrants. La montée des prix est inexorable. Croyez-vous qu'il sera possible d'augmenter les paiements anticipés pour tenir compte des coûts réels, des coûts connexes.

M. Mayer: Nous serons certainement disposés à étudier cette possibilité d'augmenter le niveau global. C'est une des raisons pour lesquelles nous voulons fixer ce niveau général de 30,000 dollars. S'il faut songer à augmenter les paiements anticipés, nous allons bien sûr nous en occuper.

Par ailleurs nous voulons faire tout notre possible pour que la vente soit aussi agressive que possible. Plus nous vendrons, plus rapidement nous obtiendrons des contingentements, plus vite les gens pourront livrer leur grain, et, si cela se produit, les paiements anticipés seront moins nécessaires.

Les membres du Comité devraient également songer qu'il y a quelques cas où que les agriculteurs peuvent présenter une demande multiple. Le livret de permis peut contenir plus d'un nom. Une société fonctionne par exemple avec plus d'un actionnaire et on peut donc présenter une demande de paiements anticipés par multiple de 30 jusqu'à concurrence de trois au maximum. Dans certaines situations, on peut obtenir un paiement anticipé beaucoup plus important si l'exploitation dépasse la limite des 30,000 dollars.

M. Kindy: Je n'ai pas été élevé sur une ferme, mais je m'intéresse quand même à l'agriculture. Je me demande combien d'argent sera versé aux agriculteurs dans le cadre de ce projet de loi comparativement à ce qu'ils auraient reçu si le projet de loi n'avait pas été modifié. Avez-vous des chiffres, combien d'argent les producteurs pourront-ils empocher?

M. Mayer: Écoutez, je m'excuse, monsieur le président, je reçois régulièrement des chiffres qui sont mis à jour pour nous dire où en sont les comptes, mais je ne me rappelle pas exactement ce qu'ils sont, sauf que les prévisions indiquent ou permettent de 12 à 15 millions de dépenses. Il s'agit de paiements anticipés qui ne portent pas intérêt en autant que le producteur est concerné. Le gouvernement fédéral paie la facture.

[Texte]

Mr. Hovdebo: The previous estimate was \$10 million, you just added \$4 million today, so it is \$14 million.

Mr. Mayer: We have \$540 million already advanced this year, and the total advance for 1985-1986 was \$340 million Mr. Hill informs me. That gives you an idea. But in direct answer to your question, to the extent that it makes it easier for people to apply for and receive an advance, you may see a slight increase in the overall amount of money put out, but we are not changing the level. It still stays at \$30,000. What we are trying to do is administratively make the thing simpler and, on that basis, make it easier for a producer to get his money in a shorter period of time, Mr. Kindy.

Mr. Kindy: As Mr. Holtmann said, I think it is an excellent amendment to the bill. We should be passing it.

• 1615

Mr. Mayer: I think all members of the House who follow agriculture have participated in proposing some of these amendments. The House committee did look at and make some of these recommendations. We are basically following up on the recommendations that came from members on all sides of the House who follow agriculture and are concerned about some of these pieces of legislation. Thank you.

Mr. Kindy: No other question. Thank you.

The Chairman: Mr. Foster.

Mr. Foster: I have another question. One of the reasons we have to have assistance like this is due to the incredibly competitive situation we have in international markets. I am wondering if the Minister could advise. There were press reports recently that the United States had actually made a sale of 300,000 tonnes of grain under the BICEP program to Algeria. Does your department track this kind of sale? Did the sale actually take place? Could you tell us whether there was substantial U.S. subsidy on it?

Mr. Mayer: Mr. Chairman, it is my understanding—I would have to go back and look to be absolutely certain—there actually was a sale. Mr. Chairman, the committee should also know that we track the amount of offers made under the BICEP program, as opposed to the amount of offers accepted. I think the ratio about 1:3. In other words, only about one-third of the offers made under the BICEP program are actually accepted. This tells me the Americans have not been nearly as successful in selling under the BICEP program as the general perception is.

This is borne out by the fact that—as I said in previous response to Dr. Foster—Canada's share of world wheat exports last year actually increased by about one and a half percentage points. The American share went down very close to 7%.

[Traduction]

M. Hovdebo: Les prévisions étaient précédemment de 10 millions de dollars, vous venez d'ajouter aujourd'hui quatre millions, par conséquent il s'agit maintenant de 14 millions de dollars.

M. Mayer: Nous avons déjà versé des paiements anticipés de 540 millions de dollars cette année, et le total pour 1985-1986 était de 340 millions de dollars, m'informe M. Hill. Cela vous donne une idée. Pour répondre plus directement à votre question, dans la mesure où il est plus facile pour les gens de présenter une demande et de recevoir un paiement anticipé, il pourrait y avoir une légère augmentation dans la somme globale versée, nous ne changeons pas le niveau, il est toujours de 30,000 dollars. Nous essayons de rendre l'administration du programme plus simple et, par conséquent de faire que le producteur obtienne plus facilement et plus rapidement son argent.

M. Kindy: Je crois comme M. Holtmann que cet amendement au projet de loi est excellent. Nous devrions l'adopter.

M. Mayer: Tous les députés qui s'intéressent à l'agriculture ont participé à l'élaboration de certains de ces amendements. Le comité de la Chambre les a étudiés et a proposé aussi certaines recommandations. Fondamentalement, nous donnons suite à ces recommandations des députés de tous les partis qui s'intéressent à l'agriculture et à ce genre de projet de loi. Je vous remercie.

M. Kindy: Je n'ai pas d'autres questions. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Foster.

M. Foster: J'aimerais poser une autre question. Une des raisons pour lesquelles nous devons obtenir une aide comme celle-là, c'est que la situation est extrêmement concurrentielle sur les marchés internationaux. Je me demande si le ministre peut nous en parler. On a lu récemment dans les journaux que les Etats-Unis avaient fait une vente de 300,000 tonnes de grain à l'Algérie en vertu du programme BICEP. Est-ce que votre ministère sait de quoi il s'agit? La vente a-t-elle eu lieu? Voulez-vous nous dire si les Etats-Unis ont subventionné cette vente de façon importante?

M. Mayer: Monsieur le président, je crois comprendre—je vérifierai pour m'en assurer—qu'il y a eu vente. Les membres du Comité devraient également savoir que nous cherchons à savoir combien d'offres ont été déposées en vertu du programme BICEP et combien ont été acceptées. Je crois que le rapport est de un à trois. Autrement dit, le tiers seulement des offres déposées en vertu du programme BICEP ont été acceptées. J'en conclus que les Américains n'ont pas aussi bien réussi à vendre leurs produits dans le cadre du programme BICEP qu'on le croit généralement.

Nous en avons la preuve—comme je l'ai dit à M. Foster plus tôt—la part du Canada dans les exportations de blé dans le monde l'an passé a augmenté d'environ un et demi p. 100. La part des Américains a diminué de 7 p. 100 environ.

[Text]

So we have been successful in selling. We are into the Republic of Korea market with feed wheat. This traditionally has been an American market. And we are in there again this year. The chief commissioner of the Canadian Wheat Board is in the Republic of Korea this week. I plan on travelling to South Korea—the Republic of Korea—in the new year.

We are looking at markets in the Philippines. This traditionally has been an American market. We continue to sell to China. The amount of grain we sold to China last year was about the same as in previous years, except China purchased less overall. This means that our percentage of their market actually increased.

So overall we have been saying—and I say it again—that we do not think the American or the European approach is working. Canada has a very good reputation as a reliable supplier of a very high-quality product and we meet our competition in other areas. On this basis, we have been able to increase our share of world markets.

Mr. Foster: Was the sale to Algeria actually made under the BICEP program?

Mr. Mayer: It is my understanding. I could get the information.

Mr. Foster: How much of a subsidy was provided? Was it the usual one in four?

Mr. Mayer: They have various levels of subsidy. I would have to go back to get the figures.

Mr. Foster: I am wondering whether the government, since this is not a traditional EEC market but a market that is shared jointly by Canada and the U.S., is considering a formal protest or a formal vote.

Mr. Mayer: Mr. Chairman, in response to the last part of Mr. Foster's inquiry, any time this kind of thing happens, we regularly let the Americans know what we think of what they are doing, as we do with the Europeans. I would have to go back and check, but I am not so sure that Algeria has exclusively been . . . I think the Europeans have also been in Algeria as far as durum is concerned.

Mr. Foster: Maybe to the extent of 5%, an extremely small amount. I would be interested if the minister could provide us with the information on it, Mr. Chairman.

Mr. Mayer: I could certainly do it. I think, if my memory serves me right, our sales to Algeria as far as durum is concerned has gone from about 300,000 tonnes to 800,000 or 900,000 tonnes over the last seven or eight years. This shows you the very wide variance in our markets in Algeria for durum. So if you look at this kind of a variance, then it is difficult to say what percentage of the market is actually ours on an ongoing basis.

Mr. Holtmann: A point of order, Mr. Chairman—

[Translation]

Par conséquent, nous avons réussi à vendre notre blé. Nous avons également vendu du blé de provende à la république de Corée. C'était traditionnellement un marché américain. Nous vendons de nouveau cette année dans ce pays. La commissaire en chef de la Commission canadienne du blé se trouve cette semaine en république de Corée. Je prévois de me rendre en Corée du Sud—la république de Corée—l'an prochain.

Nous songeons aussi aux marchés des Philippines. Ce sont des marchés américains depuis fort longtemps. Nous continuons toujours à vendre en Chine. Nous avons vendu en Chine autant de céréale l'an passé que l'année précédente, sauf que la Chine achète moins de façon générale. Cela signifie que notre pourcentage du marché a de fait augmenté.

Par conséquent, nous pouvons dire en général—et je le répète—que l'approche américaine et européenne ne marche pas, à notre avis. Le Canada a très bonne réputation comme fournisseur fiable de produits de très haute qualité, et nous faisons face à la concurrence dans d'autres secteurs. Nous avons pu augmenter notre part des marchés internationaux.

M. Foster: Est-ce que la vente à l'Algérie a été faite dans le cadre du programme BICEP?

M. Mayer: Je crois comprendre que c'est le cas. Je peux obtenir pour vous ce renseignement.

M. Foster: Quel était le montant de la subvention accordée? Était-ce la même qu'habituellement, un rapport de un à quatre?

M. Mayer: Il y a divers paliers de subventions. Il me faudrait obtenir les chiffres.

M. Foster: Je me demande si le gouvernement, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un marché traditionnel de la CEE, mais d'un marché mixte canado-américain, songe à déposer une protestation officielle ou à prendre un vote officiel.

M. Mayer: Monsieur le président, pour répondre à la dernière partie de la question de M. Foster, chaque fois que ce genre de chose se produit, nous laissons savoir aux Américains régulièrement ce que nous pensons de leurs agissements, et nous le faisons aussi pour les Européens. Je dois cependant vérifier, je ne suis pas certain que l'Algérie ait été exclusivement . . . je crois que les Européens ont également vendu en Algérie du blé dur par exemple.

M. Foster: Je ne crois pas que la quantité ait dépassé 5 p. 100, c'est très très peu. J'aimerais bien que le ministre puisse nous donner des renseignements au sujet, monsieur le président.

M. Mayer: Je vais certainement le faire. Si j'ai bonne mémoire, les ventes de blé dur à l'Algérie sont passées de 300,000 tonnes à 800,000 ou 900,000 tonnes au cours des 7 ou 8 dernières années. Vous voyez donc que nos marchés en Algérie pour le blé dur varient énormément. Par conséquent, si on tient compte de ces variantes, il est difficile de savoir quel est notre pourcentage du marché présentement ou au cours des ans.

M. Holtmann: J'invoque le règlement, monsieur le président.

[Texte]

Mr. Foster: Mr. Chairman, I have another question on the second round.

Mr. Holtmann: I just really find this absolutely ridiculous. We are talking about sales somewhere else in the world. Let us get on with this clause-by-clause consideration or I will make a motion that we accept the entire bill as it stands. Obviously the member is not interested in the bill itself. He is interested in Algeria. What the hell has it to do with this?

• 1620

Mr. Foster: Mr. Chairman, it is customary under clause 1 of a bill to discuss matters relating to the general topic at hand. If the hon. member had been here in the last Parliament, he would have seen committees spend the entire first three or four meetings on bills dealing with general matters. I am sure he would . . . Mr. Chairman, you would want me to be able to use the full time that is allocated to me on this round.

I would like to ask the Minister if he could outline the average amount of advance payment—that is, when borrowed . . . not under the projected bill, but in the past. I know it is difficult to estimate what will be in the future, but I would be interested to know.

Mr. Mayer: The average amount of cash advance per producer?

Mr. Foster: Yes, and how many producers take advantage?

Mr. Mayer: We will be happy to provide as much of that information as we can. As long as the information is available in such a way as to break it down like that, we would be more than happy to provide it. Should I provide it directly to the committee or to the clerk, or should we . . . ?

Mr. Foster: I think your assistant is offering it. Perhaps he could speak.

Mr. Mayer: I have up-to-date information here. For 1985-86, there were almost 29,000 applications, 28,961. The total advanced was \$335.4 million, and the average advanced was \$11,582.

Mr. Foster: What does the average producer—of these 29,000 who took advantage of the program—save in interest over that period of time that they would be borrowed and so on? I am just trying to get a picture of the average claim.

Mr. Mayer: If we are spending \$10 million to administer the program or to pay the interest on the program—by the way, the Canadian Wheat Board looks after the administration costs—and the average advanced is \$11,500, the arithmetic would tell you that the average is a \$1,000 benefit. I am just doing some arithmetic in my head here. Assuming that the cost to the government would be \$10 million, and the average advanced is \$11,500, then you have a ratio of \$10 million over \$11.5 million, which would give you . . . well, an eleventh is nine, so you would be looking at about \$900 per producer. I think that is a reasonable ballpark figures.

[Traduction]

M. Foster: Monsieur le président, je voudrais poser une autre question au deuxième tour.

M. Holtmann: Je trouve cela tout à fait ridicule. Nous sommes en train de parler de ventes à d'autres pays. Tenons-nous en à l'étude article par article du projet de loi ou je vais déposer une motion pour que nous acceptions le projet de loi entier, tel que rédigé. Il semble que le député ne soit pas intéressé par le projet de loi. Il s'intéresse à l'Algérie. Quel rapport cela a-t-il à voir avec le projet de loi?

M. Foster: Monsieur le président, d'habitude à l'article 1 d'un projet de loi, le Comité discute du sujet en général. Si l'honorable député avait été ici lors de la dernière législature, il aurait pu voir des comités consacrer les trois ou quatre premières réunions à des questions générales. Monsieur le président, vous voudrez que je puisse utiliser tout le temps qui m'est alloué au premier tour.

Le ministre pourrait-il me donner le montant des paiements anticipés en moyenne—c'est-à-dire ceux du passé et non pas en vertu du projet de loi. Je sais qu'il est difficile de faire des prévisions pour l'avenir, mais j'aimerais savoir.

M. Mayer: Le montant en moyenne des paiements anticipés par producteur?

M. Foster: Oui, et combien de producteurs en profitent?

M. Mayer: Nous serons heureux de vous fournir autant de renseignements que possible. Si les renseignements dont nous disposons permettent une telle ventilation, nous vous en ferons part volontiers. Devrais-je les envoyer directement au Comité ou au greffier, ou devrions-nous . . . ?

M. Foster: Je crois que votre adjoint les a. Il pourrait peut-être prendre la parole.

M. Mayer: Nous avons ici des renseignements récents. En 1985-1986, il y a eu 28,961 demandes. Le total des paiements anticipés s'élevait à 335.4 millions de dollars et la moyenne était de 11,582\$ par producteur.

M. Foster: Combien ces 29,000 producteurs épargnent-ils en intérêts en moyenne pour la période de leur emprunt? Je tente simplement d'avoir une idée des réclamations en moyenne.

M. Mayer: Si nous consacrons dix millions de dollars à l'administration du programme ou pour payer l'intérêt—soit dit en passant, la Commission canadienne du blé assume les frais d'administration—et que le paiement anticipé atteint en moyenne 11,500\$, un simple calcul nous dirait que le producteur épargne en moyenne 1,000\$. Je fais un peu de calcul mental. En supposant que cela coûte 10 millions de dollars au gouvernement, et que le paiement moyen s'élève à 11,500\$, on arrive à un montant de 10 millions de dollars par rapport à 11.5 millions de dollars, ce qui nous donne 900\$ par producteur, un onzième étant neuf. Je crois que c'est un chiffre approximatif raisonnable.

[Text]

Mr. Foster: I would be interested to know whether the section of the bill changes it so the advance is based on grain stored, rather than on acreage.

Mr. Mayer: Yes.

Mr. Foster: Will that expand, or have you done any projections as to the additional costs of the program?

Mr. Mayer: It should expand it somewhat, but probably not by a great amount. In the sense that people would find it easier to obtain a higher or a maximum cash advance, there would be some additional cost to the treasury, but I guess any of the figures we have done on it indicate that the effect would not be that large.

I think the thing that would affect the cost to the government would be an increase in the overall participation in the program, much more than some changes that would allow for people who now participate to have a somewhat larger cash advance.

Mr. Foster: Surely many people will be able to take advantage of it, of the new basis. You have not done any projections in the department as to how many more over the present 29,000 . . .

Mr. Mayer: I could check and find out. We went through this process back in the spring, to look at the financial implications, and if I recall, the judgment was made that the financial implications were minimal. Just to point again . . . this year we have seen a big increase in the number of producers applying and seen the amount of money go up from the previous figures we had for you. I think now the amount on the books is over \$500 million, whereas previously it was closer to \$300 million. As far as the government is concerned, those are the things that affect the cost much more than what we are doing here.

Mr. Foster: You mean the program is being used even more—

Mr. Mayer: Yes.

Mr. Foster:—right now?

Mr. Mayer: This year more so than last year.

• 1625

Mr. Foster: Do these benefits become available for advances that are made this fall?

Mr. Mayer: Yes.

Mr. Foster: And will continue until next spring?

Mr. Mayer: Cash advances are usually available, if we have our paperwork done, on August 1 as a new crop year begins. As soon as the new crop is harvested, you can go into an elevator and apply for an advance against crop already harvested, and you receive the money.

The Chairman: Thank you, gentlemen. Mr. Hovdebo.

[Translation]

M. Foster: Je voudrais savoir si l'article du projet de loi stipule que le paiement anticipé sera fondé sur le grain entreposé plutôt que sur la superficie.

M. Mayer: Oui.

M. Foster: Le programme prendra-t-il de l'expansion ou avez-vous établi des prévisions quant aux coûts supplémentaires?

M. Mayer: Il devrait connaître une certaine expansion, mais ce ne serait pas considérable. Etant donné que les producteurs auront plus de facilité à obtenir le maximum de paiements anticipés, il y aura des coûts supplémentaires pour le Trésor public, mais toutes nos estimations montrent que les conséquences ne seraient pas importantes.

Le coût du programme pour le gouvernement augmenterait beaucoup plus s'il y avait une plus grande participation au programme, plutôt qu'une simple augmentation du montant des paiements anticipés accordée à ceux qui participent déjà.

M. Foster: Il est sûr que bien des gens pourront en profiter maintenant. Vous n'avez pas réalisé de prévisions au ministère pour savoir combien de producteurs en plus des 29,000 . . .

M. Mayer: Je pourrais vérifier. Nous avons vérifié au printemps quelles seraient les répercussions financières, et si je me souviens bien, on avait décidé qu'elles seraient infimes. Je répète que cette année, nous avons constaté une forte augmentation du nombre de producteurs faisant une demande, ce qui a entraîné une hausse des montants que nous vous avons fournis. Je crois qu'un montant de plus de 500 millions de dollars est maintenant inscrit aux livres, alors que c'était plutôt 300 millions de dollars auparavant. C'est le genre de choses qui influe sur les coûts du programme pour le gouvernement plutôt que ce que nous faisons ici.

M. Foster: Vous voulez dire qu'on a déjà beaucoup plus recours au programme . . .

M. Mayer: Oui.

M. Foster: . . . maintenant?

M. Mayer: Encore plus cette année que l'an dernier.

M. Foster: Ces conditions s'appliquent-elles aux paiements anticipés effectués cet automne?

M. Mayer: Oui.

M. Foster: Et elles continueront de s'appliquer jusqu'au printemps prochain?

M. Mayer: Les paiements comptants sont habituellement disponibles, si les documents ont été remplis, le 1^{er} août, soit au début de la nouvelle campagne agricole. Dès que la nouvelle récolte est rentrée, il est possible de se présenter à un éleveur et de demander un paiement anticipé à l'égard de cette récolte. À ce moment-là, l'argent est versé.

Le président: Merci, messieurs. Monsieur Hovdebo.

[Texte]

Mr. Hovdebo: There are a number of items which are left at the Minister's discretion, and a number of items that I think we maybe should . . .

What is going to be the effect of discretion on default? Have you any particular position that you, as the Minister, want to take in areas that will have some value to the farmer?

Mr. Mayer: Well, Mr. Chairman, the whole area of default . . . We are addressing it in one of the amendments to benefit the producer, in the sense that we want to set interest rates at the going rate. There are some situations where a producer is in default for two or three years past, and interest is still being charged at the rate it was set three years ago, when in the meantime interest rates have come down. So we want to do what we can on the discretionary side, being as considerate as we can of the producer and whatever position he finds himself in.

Mr. Hovdebo: One of the main complaints, I suppose, that we run across is the fact that the interest rate . . . that a farmer will find himself with an unpaid balance, which is actually in default. That is, he has had opportunity to deliver and has not done so. It is an unpaid balance. At present the act allows the charging of interest on the total amount from the day he took it out. He might have only a few thousand dollars left and that appears, to the farmer anyway, to be grossly unfair. Will this act allow you to do anything about that?

Mr. Mayer: Yes. Mr. Chairman, Mr. Hovdebo makes a very good point. That is the kind of thing we would be looking at.

Just to give you some figures on the repayment . . . This act has worked very well. When we are talking about producers in default, it is a very, very small number. If you look at the amount of money refunded, it is 99.99%, in the high, high nineties, very close to 100%, so we are not talking about a large number of producers in default.

Mr. Hovdebo, Mr. Chairman, raises the kind of thing that we want to have some consideration of. There are now some cases where people have had health problems, where they have had a bridge washout, where they have had all kinds of things like that happen . . . where it has been virtually impossible for them to deliver, and yet the act does not provide for any discretion to consider that.

The unfortunate part of it is that once an account is judged to be in default, the producer then has to go back, under present circumstances, and pay interest on the full amount from the day he received the cash advance until it is declared an account, even though he may only have a portion of it.

Those are the kinds of things these amendments will allow us to deal with, and I think it is something to be welcomed by most producers—well, never mind by most, by all of them.

[Traduction]

M. Hovdebo: Il y a un certain nombre de choses qui sont laissées à la discrétion du ministre, et nous devrions peut-être nous y attarder . . .

Quel sera l'effet de la discrétion ministérielle en cas de défaut d'exécution? Avez-vous une position en tant que ministre quant aux mesures que vous pourriez prendre et qui pourraient être utiles aux producteurs?

M. Mayer: Toute cette question du défaut d'exécution, monsieur le président . . . Nous avons un amendement qui est à l'avantage des producteurs en ce sens que nous voulons que les taux d'intérêt reflètent les taux courants. Il arrive que des producteurs soient en situation de défaut d'exécution relativement à des dettes remontant à deux ou trois ans auparavant, et que ces producteurs doivent payer l'intérêt qui était en vigueur à cette époque. Entre-temps, les taux d'intérêt ont pu baisser. Nous voulons donc une certaine marge discrétionnaire, de façon à pouvoir aider le plus possible le producteur quelle que soit la situation à laquelle il doit faire face.

M. Hovdebo: Une des plaintes que nous entendons le plus souvent relativement aux taux d'intérêt . . . Il y a des producteurs qui se retrouvent avec un solde impayé et qui sont ainsi considérés en situation de défaut d'exécution. Ils ont eu l'occasion d'effectuer leur livraison, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont donc un solde impayé. Actuellement, la loi permet de faire courir l'intérêt sur le montant total à compter du jour où il a été avancé. Cependant, il se peut que le producteur ait un solde de seulement quelques milliers de dollars. Pour le producteur, c'est une situation qui semble terriblement injuste. Cette mesure-ci la corrige-t-elle?

M. Mayer: M. Hovdebo soulève un excellent point, monsieur le président. C'est justement le genre de situation que nous voulons examiner.

Si vous regardez les chiffres concernant le remboursement . . . La loi a très bien fonctionné. Les producteurs en situation de défaut d'exécution sont très peu nombreux. Le montant du remboursement est de l'ordre de 99.99 p. 100, du moins très près de 100 p. 100. Donc, nous ne parlons pas ici d'un nombre élevé de producteurs en situation de défaut d'exécution.

M. Hovdebo soulève un point que nous voulons justement examiner de près. Il y a des gens qui ont des problèmes de santé, qui ont vu un pont près de chez eux se faire emporter, qui ont connu toutes sortes d'épreuves . . . Pour toutes sortes de raisons, il leur a été virtuellement impossible d'effectuer leurs livraisons. Malgré tout, la loi n'accorde aucune marge discrétionnaire à cet égard.

Le malheur est que lorsqu'un compte est considéré comme en souffrance actuellement le producteur doit payer l'intérêt sur le plein montant à compter de la date où il a reçu le paiement anticipé, même si entre-temps il a pu rembourser partiellement.

C'est le genre de situation que les présents amendements nous permettront de corriger et c'est la raison pour laquelle je pense qu'ils seront bien accueillis par la plupart d'entre eux, que dis-je, par l'ensemble d'entre eux.

[Text]

Mr. Hovdebo: There is ministerial discretion to deal with those now, is there, under this act?

Mr. Mayer: Not at present.

Mr. Hovdebo: But there will be when these amendments are passed?

Mr. Mayer: Yes. Well, Mr. Chairman, it would be at the discretion of the people doing the administering, which would be, in this case, the Canadian Wheat Board. But the discretion is there.

Mr. Hovdebo: They do not have that discretion now?

Mr. Mayer: No.

Mr. Hovdebo: I think there is one more question, and that is on the level per bushel.

• 1630

Mr. Mayer: Mr. Chairman, Mr. Joly points out that the board—he is right—does have some discretion now, but the amendments will give them more discretion in dealing with the situation.

Mr. Hovdebo: There is no ministerial discretion then?

Mr. Mayer: No—which I do not think you would want, Mr. Chairman. I think the more we can have things set up in some of these areas to avoid so-called political interference or that kind of discretion is in my view the proper way to proceed.

Mr. Hovdebo: I have one more question, otherwise I am ready to go on to clause by clause. Is the rate being paid per bushel going to vary with the grade or is the board going to continue to establish a rate for a particular grade and give it to all, regardless of what you have in storage?

It used to be that the board established what they thought was the largest block of grains and then established the rate on the basis of that, and I do not quite understand what the change is, if there is a change here. It seems to me there is a change, but it is . . . What is the section here?

Mr. Mayer: Maybe I will ask Mr. Hill to respond, Mr. Chairman.

Mr. Richard Hill (Policy Branch, Agriculture Canada): The reason for the change is because in the past some feed grade wheat has been delivered to the elevators, and what happens is—

Mr. Hovdebo: And they found themselves paying on it.

Mr. Hill: That is right. So at the discretion of the Minister he can establish a separate advance payment for the feed grade or soft white spring, whatever he feels is required. That is an option open to him—up to the two-thirds maximum.

Mr. Hovdebo: So is it possible for an individual farmer to have two different rates for two different bunches of grain he has? I know the real problem, because if you get your advance on the regular grade that is available and then you end up delivering utility, you sometimes owe so much per bushel at the end of the period of time.

[Translation]

M. Hovdebo: Le ministre peut déjà user d'une certaine discrétion dans ces situations, n'est-ce pas?

M. Mayer: Pas actuellement.

M. Hovdebo: Il aura cette discrétion avec les présents amendements?

M. Mayer: Oui. C'est-à-dire que ce seront ceux qui seront chargés d'administrer la loi, la Commission canadienne du blé, qui auront ce pouvoir discrétionnaire.

M. Hovdebo: Ils ne l'ont pas pour l'instant?

M. Mayer: Non.

M. Hovdebo: J'ai encore une question, au sujet du taux du boisseau.

M. Mayer: Monsieur le président, M. Joly me fait remarquer à juste titre que la commission jouit déjà d'une certaine discrétion, mais que ces amendements l'augmenteront encore.

M. Hovdebo: Donc ce n'est pas le ministre qui jouit de cette discrétion?

M. Mayer: Non. Et je pense que c'est une bonne chose, monsieur le président. À mon avis, moins le système se prête à l'ingérence politique ou à ce genre de discrétion, mieux c'est.

M. Hovdebo: J'ai encore une question, après quoi je suis prêt à passer, en ce qui me concerne, à l'étude article par article. Le taux payé par boisseau pourrait-il varier selon la catégorie ou la commission pourrait-elle continuer de fixer le taux pour une catégorie et d'appliquer ce taux à toutes les catégories, quel que soit le grain entreposé?

En effet, la commission établissait ce qu'elle considérait comme la quantité la plus importante de grains. Et elle fixait le taux en conséquence. Je ne comprends pas très bien quel est le changement à ce niveau, s'il y a effectivement changement. Je crois déceler un changement, mais . . . quel est l'article?

M. Mayer: Je vais demander à M. Hill de vous répondre, monsieur le président.

M. Richard Hill (Direction des politiques, Agriculture Canada): Le changement est dû au fait que dans le passé du blé de provende a été livré aux éleveurs, et il se trouve que . . .

M. Hovdebo: Et la commission l'a payé.

M. Hill: En effet. Le ministre a le choix d'établir un paiement anticipé distinct pour le blé de provende ou le blé tendre blanc de printemps, selon les circonstances. C'est une option qu'il a, jusqu'au deux tiers du maximum.

M. Hovdebo: Donc, il est possible pour un producteur d'avoir deux taux différents pour deux catégories différentes de grains? Je sais que le problème existe. Il est possible pour un producteur d'avoir un paiement anticipé pour une catégorie ordinaire de grains et de se retrouver avec une dette de tant du

[Texte]

You are paying the elevator instead of getting something from them, and that is what you are trying to get around. But are you going to have different grades within the same area, or will the farmer be able to apply for various levels of return per bushel?

Mr. Hill: There will not be a whole range of different advance levels—maybe two at the most. Let us say for wheat, let us say for hard red spring, there will be one advance rate and then if you are dealing with a feed grade, there would be another advance rate. We do not want to get involved in having different advance rates for a number of different grades because that would be an administrative nightmare.

Mr. Mayer: But it would still be a percentage of initial price.

Mr. Hovdebo: But at a different price—

Mr. Mayer: That is right. But just to correct something you said, Mr. Hovdebo, if you take out a cash advance that is larger than the amount for which you are going to sell the grain eventually, you do not end up paying the elevator.

What has happened is that you have received a cash advance under previous conditions that is larger in fact than the initial price is going to go. It means that you have just been overpaid. I know what people think when they haul grain to the elevator and they end up having—

Mr. Hovdebo: Negative.

Mr. Mayer: —negative, but that in fact would simply mean that if this was the case, the cash advance they had received was larger than the initial payment.

The Chairman: Does that cover it for you, Mr. Hovdebo?

Mr. Hovdebo: Yes.

The Chairman: Mr. Holtmann had a question, and Dr. Foster did.

Mr. Holtmann: Mr. Chairman, I am satisfied that this bill meets the approval of probably all the agricultural Members of Parliament and farming Members of Parliament, especially in western Canada, and I move that we go on to clause-by-clause.

Mr. Kindy: Seconded, Mr. Chairman.

Mr. Foster: Mr. Chairman, if that is a formal motion, it is really an incredible way to carry out the work of the committee. I think every question put by Mr. Hovdebo and myself are questions the farming community would be interested in knowing about.

• 1635

For the government to impose closure after barely 50 minutes of discussion . . . We can spend several days on this bill or we can have it passed today. I do not think bringing the hammer or the juggernaut of the government down on the

[Traduction]

boisseau à la fin de la période prévue, s'il finit par livrer des grains de qualité utilitaire.

Le producteur finit par payer pour l'élevateur, quand ce devrait être le contraire. Voilà le problème qu'il faut régler. Vous aurez différentes catégories à l'intérieur du même secteur, où le producteur pourra présenter une demande en vue de divers taux de rendement par boisseau?

M. Hill: Il n'y aura pas toute une gamme de taux pour les paiements anticipés. Il y en aura peut-être deux tout au plus. Il y aura un taux, par exemple, pour le blé dur rouge de printemps; ensuite, il y aura un taux de paiement anticipé pour le blé de provende, si c'est ce qui est produit. Nous ne voulons pas multiplier les taux de paiement anticipé pour les diverses catégories de grains, parce que nous craignons que cela se traduise par un cauchemar administratif.

M. Mayer: Ce sera quand même un pourcentage du prix initial.

M. Hovdebo: Il s'agira d'un prix différent . . .

M. Mayer: En effet. Je voudrais quand même corriger une observation que vous avez faite, monsieur Hovdebo. Si vous obtenez un paiement anticipé qui dépasse le montant auquel vous finirez par vendre vos grains, vous n'allez pas payer pour l'élevateur.

En vertu de certaines conditions, vous avez de fait reçu une avance qui dépasse le prix auquel vous vendez vos grains. Vous avez reçu un paiement en trop. Je sais ce que peuvent ressentir les gens qui transportent leur grain à l'élevateur et qui finissent . . .

M. Hovdebo: Avec moins quelque chose.

M. Mayer: Avec moins quelque chose, mais en réalité, ils ont reçu un paiement anticipé qui dépassait la valeur initiale.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Hovdebo?

M. Hovdebo: Oui.

Le président: M. Holtmann a encore une question, de même que M. Foster.

M. Holtmann: Monsieur le président, j'estime que le présent projet de loi répond aux attentes de probablement tous les députés qui ont quelque chose à voir avec l'agriculture, surtout ceux de l'ouest du Canada, et c'est la raison pour laquelle je propose l'étude article par article.

M. Kindy: J'appuie la motion, monsieur le président.

M. Foster: Monsieur le président, si c'est là une motion officielle, je dois dire que c'est une bien curieuse façon de procéder. Je pense que les questions posées par M. Hovdebo et moi-même sont du type à intéresser toute la collectivité agricole.

Si le gouvernement veut imposer la clôture après seulement 50 minutes de discussion . . . Nous pouvons consacrer plusieurs jours à débattre ce projet de loi ou nous pouvons l'adopter aujourd'hui. Cependant, une attitude intransigeante de la part

[Text]

committee is the way to get anything done around here. It only indicates the lack of experience of the hon. member opposite. He thinks things get down by imposing closures. It is about the slowest way to get anything done. I certainly think it is a very poor way to proceed, but if we want to proceed on that basis we can take just as much time as we want.

Mr. Kindy: Mr. Chairman, on a point of order. I think there is a motion on the table and we should move it.

The Chairman: It is debatable. It is moved by Mr. Holtmann that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-12. It is a debatable motion. Is there any debate?

Mr. Hovdebo: I agree with Mr. Foster. If you wish, I can debate that motion for the next two hours. I am quite willing to do so. I think it would be better if the motion were withdrawn.

The Chairman: Mr. Minister, you looked as though you wanted to chime in on this.

Mr. Mayer: You are very perceptive, Mr. Chairman. I think there is probably general disposition of all committee members to see the bill proceed. We had the co-operation in June and came very close to passing the bill then. I do not think any of us are looking for ways to delay the bill unduly. We have been here a little longer than 15 minutes, Dr. Foster. We have been here for a little over an hour. Admittedly, it is not a long time, but I would think there would be a disposition to proceed with the bill.

I think it is fair to say of all the committees, there is some fostering by all of us. This is a legislative committee dealing with agricultural matters. It functions quite well. We generally try to do things on behalf of the constituency which sends us here. On that basis, I hope we proceed expeditiously today to get this bill as far along in the process and perhaps passed as best we could. I would think it would be the disposition of all members.

The Chairman: Mr. Holtmann.

Mr. Holtmann: Mr. Chairman, may I close the debate with a few words?

The Chairman: No, you cannot close the debate.

Mr. Holtmann: May I add something? The reason I moved the motion is because I thought Mr. Foster's line of question was quite far removed from the bill itself. When I heard Mr. Hovdebo indicate he was ready to go clause by clause, I thought it was an appropriate time for such a motion to express the feeling of the committee. That is all.

The Chairman: We have a motion before us. We can proceed to discuss the motion very extensively, or if you are inclined, Mr. Holtmann, with the permission and the consent of the committee, you can withdraw it and we can hear from Mr. Foster. Then we can see where we go from there.

[Translation]

du gouvernement n'est pas propre à faire avancer les choses à ce Comité. C'est une indication du manque d'expérience du député d'en face. S'il croit que la clôture est une façon de faire avancer les choses, je puis lui dire qu'il n'en est rien. C'est la pire chose à faire dans les circonstances. S'il persiste dans son attitude, nous n'avons qu'à prendre tout le temps que nous voulons.

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le Comité est actuellement saisi d'une motion.

Le président: Elle peut être débattue. Il est proposé par M. Holtmann que le Comité passe à l'étude article par article du projet de loi C-12. Y a-t-il des observations?

M. Hovdebo: Je suis d'accord avec M. Foster. Je puis discuter de cette motion pendant deux heures, si vous le voulez. Je suis tout disposé à le faire. Je pense que la motion devrait être retirée.

Le président: Monsieur le Ministre, vous avez l'air de quelqu'un qui désire prendre la parole.

M. Mayer: Vous êtes très observateur, monsieur le président. Je pense que tous les membres du comité semblent d'accord pour adopter le projet de loi. En juin, nous avons eu la coopération des députés et nous sommes venus bien près de réussir. Nous ne voulons certainement pas retarder inutilement la marche du projet de loi. Nous avons été ici un peu plus de 15 minutes, monsieur Foster. Nous avons été ici nous un peu plus d'une heure. Ce n'est pas tellement long, mais il semble que tout le monde soit maintenant disposé à passer à l'étape suivante.

Nous avons tous l'habitude de veiller à nos intérêts, quel que soit le comité. Ce comité-ci, cependant, est un comité législatif, qui traite de questions agricoles. Il fonctionne très bien. Nous devons nous montrer responsables vis-à-vis des gens qui nous ont envoyés ici. C'est la raison pour laquelle j'estime que nous devons procéder le plus rapidement possible aujourd'hui afin de faire progresser le projet de loi et idéalement de le faire adopter. J'espère que c'est également le désir de tous les membres du Comité.

Le président: Monsieur Holtmann.

M. Holtmann: Puis-je clore le débat avec ces quelques paroles, monsieur le président?

Le président: Vous ne pouvez pas clore le débat.

M. Holtmann: Puis-je ajouter quelque chose, dans ce cas? La raison pour laquelle j'ai présenté ma motion est que je pensais que les questions de M. Foster s'éloignaient du projet de loi lui-même. M. Hovdebo a indiqué qu'il était prêt à passer à l'étude article par article. J'ai pensé que le moment était opportun de présenter une motion qui reflétait le désir du Comité.

Le président: Le Comité est saisi d'une motion. Il peut en discuter aussi longtemps qu'il le désire, ou encore, si vous voulez bien, monsieur Holtmann, vous pouvez la retirer, avec le consentement du Comité, afin de donner une chance à M. Foster de poser ses questions. Nous verrons après ce que nous pourrons faire.

[Texte]

Mr. Holtmann: I certainly do not want to rattle anybody's chain. They would like to discuss this for three hours. Hell, I will withdraw the motion.

The Chairman: Do I have the consent of the committee to withdraw the motion?

Mr. Kindy: Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Kindy.

Mr. Kindy: I am surprised. It seems it is an excellent bill and their position is happy with it. I think the farmers probably want this bill to become a law. I am surprised they tried to stall the bill by saying they are going to debate the motion for hours. I think we should be looking at interest of the farmers, not the interest of who is winning a battle here in debating it.

• 1640

Mr. Hovdebo: I think the Minister made the point exactly as I feel, which is that this committee—the agricultural committee and the committees relative to agricultural bills—have always proceeded on a consensus basis. It has worked very well in the seven years I have been here, and if it is not going to work well, then you are going to get what you asked for—which is to say, every time you try to put on closure you are going to get two and a half hours of debate.

The Chairman: Well, before we get into two and a half hours, I believe we have consent to withdraw the motion, so we will declare it withdrawn. Mr. Foster, would you inquire please?

Mr. Foster: I just have a couple of questions, Mr. Chairman. Personally, I am sure there is not a single prairie farmer who believes that spending an hour and a half putting questions to the Minister responsible for the Wheat Board on an important piece of legislation—whether the questions are directly related, or as we always do on clause 1, have some relation to prairie grain economy—is not an undue length of time.

But I would like to ask the Minister . . . the interest rates being charged now are only charged after the due date, and I would be interested to know what you are charging. I suppose this would be on the advance payments for last year.

On the outstanding interest rates of former years or previous years, what rates do you have outstanding? I read a figure the other day where . . . was it 30% of all FCC loans are between 12.75% and 16.75%, and I just wondered if 32% . . . what sorts of rates? And the second part of my question would be, the outstanding rates, if they are 12% or 15%, will you be able to wind them down to the current rate of interest? I would be interested to know those.

Mr. Mayer: Well, Mr. Chairman, in response to the last part of Dr. Foster's question, the answer is yes.

Mr. Foster: You will be able to wind them down.

[Traduction]

M. Holtmann: Je ne cherche pas à indisposer qui que ce soit. Ils sont bien capables de discuter de la motion pendant trois heures. Eh bien, dans ce cas, je la retire.

Le président: Le Comité y consent-il?

M. Kindy: Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Kindy.

M. Kindy: Je suis surpris. Il s'agit ici d'un excellent projet de loi et je pensais qu'ils en étaient satisfaits. Les producteurs en tout cas souhaitent l'adoption de cette mesure. Je suis surpris qu'ils veuillent en retarder l'adoption en indiquant qu'ils sont prêts à discuter de la motion pendant des heures. Je pense que nous devrions nous soucier de l'intérêt des producteurs ici, non pas de l'intérêt de ceux qui cherchent à gagner des batailles.

M. Hovdebo: Je pense que le ministre a clairement exprimé son sentiment, soit que ce Comité, le Comité de l'agriculture et tous les comités qui étudient des projets de loi agricoles règlent toujours leurs différends à l'amiable. Depuis sept ans que je suis député, cela marche très bien et si cela ne marche plus, dans ce cas, vous aurez gain de cause, autrement dit, chaque fois que vous essayez d'imposer la clôture, on aura un débat de deux heures et demie.

Le président: Avant qu'on en arrive là, je pense que nous sommes tous d'accord pour retirer la motion; je déclare donc que la motion a été retirée. Monsieur Foster, allez-y.

M. Foster: J'ai quelques questions, monsieur le président. Personnellement, je suis convaincu qu'il n'y a pas un seul cultivateur des Prairies qui considère qu'une heure et demie passée à poser des questions au ministre responsable de la Commission canadienne du blé relativement à un important projet de loi soit une perte de temps, que les questions portent directement sur l'économie des céréales des Prairies ou indirectement comme c'est toujours le cas pour l'article 1.

J'aimerais par contre demander au ministre . . . Jusqu'à présent l'intérêt a été facturé uniquement après la date d'échéance et j'aimerais savoir exactement ce que vous facturez. Je suppose qu'il s'agit des avances pour l'an dernier.

Quels sont les taux d'intérêt pour les paiements en souffrance depuis quelques années? L'autre jour, j'ai vu un chiffre qui indiquait que . . . Pour 30 p. 100 des prêts de la SCA, le taux d'intérêt variait de 12,75 à 16,75 p. 100, et je me demandais si 32 p. 100 . . . Quels sont les taux d'intérêt? Et voici la deuxième partie de ma question: pour les paiements en souffrance, si les taux d'intérêt sont de 12 ou de 15 p. 100, pourriez-vous les ramener au niveau actuel? J'aimerais bien une réponse.

M. Mayer: Eh bien, monsieur le président, pour répondre à la dernière partie de la question de M. Foster, la réponse est oui.

M. Foster: Il est possible de les ramener à ce niveau.

[Text]

Mr. Mayer: Yes, and I am told we will be able to wind them down without having an amendment to the act, that we can proclaim . . . I will ask Mr. Joly to respond to that more fully, Mr. Chairman.

Mr. Yves Joly (Senior Counsel, Legal Services, Agriculture Canada): In the proposed amendment to section 14, whenever the new regulations with respect to interest rates are passed, those people who are already in default will then pay the lesser of the two rates. If the new rates are lower, then the new rate will be applied to those people already in default. If the new rate is higher, they will pay under the old rate. So they will benefit from any lower rate that may be prescribed after the passing of this legislation.

Mr. Foster: What is the rate now?

Mr. Joly: It is 11.5%.

Mr. Foster: It is 11.5%. Yes.

Mr. Joly: For this year.

Mr. Mayer: Mr. Chairman, Mr. Foster, in response to the question as to what kinds of rates, Mr. Hill has some figures here which show that in 1981 they were charged 21.25%, and in 1982 they were charged 19.5%. And anybody who is in default for those years is still paying interest at that rate. So as soon as we have this bill passed and proclaimed for those—and it is not a large number of producers—there will be an interest-rate saving that will go through there.

Mr. Foster: But whatever is on the books, then, remains there.

Mr. Mayer: Yes. One of the things I asked about in drafting this bill was if there was any chance of going back and redoing the interest rates, and I was told it would be very difficult to do. They are not a large number. But what we are attempting to do here is to get away from a situation where interest rates are fixed and not able to be adjusted forever after—especially when they have a situation like this, where interest rates have come down substantially since 1981.

Mr. Foster: How much will that feature cost, to wind those down? Have you done any calculations on that?

Mr. Mayer: Oh, I do not think it will . . . I guess first of all you have to assume that they are collectible, and I would not look at it as a cost. I would look at it as a saving, as far as the producers are concerned.

Mr. Foster: A saving.

• 1645

Mr. Mayer: No. I guess we could get the figures for you on the total amount in default going back that far, but in relative terms to the total amount of money advanced . . . As I said, for some of those years the amount of repayment has been 99.99%.

Mr. Foster: Oh, yes. So it is—

Mr. Mayer: Sure. It is not going to affect a large number of producers, but to the extent that some of those people are

[Translation]

M. Mayer: Oui, et on me dit qu'il sera possible de les ramener à ce niveau sans amender la loi, que nous pouvons proclamer . . . J'aimerais que M. Joly donne plus de détails en réponse à cette question, monsieur le président.

M. Yves Joly (avocat principal, Service du contentieux, Agriculture Canada): Dans l'amendement proposé à l'article 14, une fois adopté le nouveau règlement relatif aux taux d'intérêt, les personnes qui ont des paiements en souffrance le rembourseront au taux le plus bas. Si le taux d'intérêt actuel est plus bas, c'est ce taux qui s'applique pour eux. S'il est plus élevé, ils rembourseront leurs dettes au taux d'intérêt prévu. Une fois la nouvelle loi adoptée, ils bénéficieront donc du taux d'intérêt le plus bas.

M. Foster: Quel est le taux d'intérêt actuel?

M. Joly: Il est de 11,5 p. 100.

M. Foster: 11,5 p. 100. Effectivement.

M. Joly: Cette année.

M. Mayer: Monsieur le président, monsieur Foster, vous avez demandé quelle sorte de taux d'intérêt nous avons. M. Hill a des documents qui indiquent qu'en 1981, le taux d'intérêt était de 21,5 p. 100 et en 1982, de 19,5 p. 100. Les gens qui n'ont pas encore remboursé le montant dû à cette époque continuent à payer ce taux d'intérêt. Dès que la loi entrera en vigueur, ce petit nombre de producteurs bénéficiera d'une réduction du taux d'intérêt.

M. Foster: Mais vous ne changez rien aux livres?

M. Mayer: Non. Au moment de la rédaction du projet de loi, j'ai demandé s'il serait possible de revenir en arrière et de changer les taux d'intérêt et on m'a répondu que ce serait très difficile. Cela ne concerne pas un grand nombre de producteurs. Ce que nous essayons d'éviter, c'est d'avoir des taux d'intérêt fixes que nous serions incapables de rajuster par la suite, en particulier dans un cas comme celui-ci, puisque les taux d'intérêt ont baissé considérablement depuis 1981.

M. Foster: Cela coûtera combien de ramener les taux d'intérêt au taux actuel? Avez-vous fait des calculs?

M. Mayer: Oh, je ne pense pas que cela . . . La première des choses, c'est qu'il s'agit de comptes à recevoir, pas de coûts. En fait, je considérerais cela comme une économie pour les producteurs.

M. Foster: Une économie.

M. Mayer: Non. Je suppose qu'on pourrait obtenir pour vous les chiffres sur le montant total en souffrance jusqu'à la date que vous avez mentionnée, mais par rapport au total des avances . . . Comme je l'ai dit, le taux de remboursement de certaines années a été de 99.99 p. 100.

M. Foster: Oh oui. Donc il s'agit de . . .

M. Mayer: Certainement. Cette mesure n'aura pas d'incidence sur beaucoup de producteurs, mais ceux qui paient 21,25

[Texte]

paying 21.25%, it will reduce the interest rate by almost 10% for them. It goes from 21.25% to 11.5%.

Mr. Foster: How many do you have at that level?

Mr. Hill: It is about 250 to 300 producers. I am not sure what the actual figure is right now, but we have been talking to the Canadian Wheat Board and it is around that level. I am not too sure of the actual figure, though.

Mr. Hovdebo: Just as a matter of information, are these producers paying on the total amount they borrowed or just on the—

Mr. Hill: The balance outstanding.

Mr. Hovdebo: When does the penalty move to that? Is it within a certain period of time?

Mr. Hill: When they are in default, they pay interest from the day they took the advance until the day they pay it off, and it is on the outstanding balance.

Mr. Hovdebo: It stays on the outstanding ...

Mr. Hill: That is right.

Mr. Foster: It is not compounded, though.

Mr. Hill: No, it is not.

Mr. Foster: It is just on the principal.

Mr. Hill: That is right.

Mr. Foster: I think that is all, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much.

Clauses 1 to 14 inclusive agreed to

On clause 15—*Coming into force*

Mr. Foster: Can I ask a question on clause 15, Mr. Chairman? Since we are dealing here with interest rate reduction, does the government plan to proclaim the legislation as soon as it is passed and receives royal assent, or do regulatory matters have to be dealt with before it can be proclaimed?

Mr. Mayer: Mr. Chairman, I will ask Mr. Joly, if he would, to respond to Mr. Foster.

Mr. Joly: My understanding is that the intent of the government is to proclaim immediately those sections which have to do with interest rates, so that the producers can benefit now from the new regulations concerning interest rates. These rates would likely provide for rates lower than the 20% or 15% that were mentioned before. As for the rest of the bill, the intent is to proclaim it as of August 1, 1987—

Mr. Foster: Which sections?

Mr. Joly:—which is a crop year.

Mr. Mayer: Mr. Chairman, the two areas that would be affected would be the discretionary side of the questions that Mr. Hovdebo raises with regard to discretion on determining

[Traduction]

p. 100 auront une réduction du taux d'intérêts de presque 10 p. 100. Le taux va diminuer de 21,25 p. 100 à 11,5 p. 100.

M. Foster: Combien de producteurs sont dans ce cas?

M. Hill: Il y a environ 250 à 300 producteurs. Je ne suis pas sûr du chiffre en ce moment, mais nous avons communiqué avec la Commission canadienne du blé, et je sais que c'est le chiffre approximatif. Mais comme je l'ai dit, je ne connais pas le chiffre exact.

M. Hovdebo: À titre d'information, j'aimerais savoir si les producteurs paient des intérêts sur le montant total qu'ils ont emprunté, ou uniquement sur le ...

M. Hill: Ils paient des intérêts sur le solde impayé.

M. Hovdebo: Quand la pénalité est-elle appliquée? Y a-t-il un délai précis?

M. Hill: Lorsqu'ils sont défaillants, ils paient des intérêts à partir du jour où ils ont reçu l'avance jusqu'au jour où ils la remboursent. Les intérêts sont calculés sur le solde impayé.

M. Hovdebo: Ils paient toujours sur le solde impayé ...

M. Hill: C'est exact.

M. Foster: Mais les intérêts ne sont pas composés.

M. Hill: Non.

M. Foster: Ils paient uniquement sur le principal.

M. Hill: C'est exact.

M. Foster: Je crois que ce sont toutes les questions que j'avais à poser, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Les articles 1 à 14 inclusivement sont adoptés

L'article 15—*Entrée en vigueur*

M. Foster: Puis-je poser une question au sujet de l'article 15, monsieur le président? Puisqu'il s'agit d'une réduction du taux d'intérêts, le gouvernement a-t-il l'intention de proclamer la loi dès qu'elle sera adoptée et aura reçu la sanction royale, ou faut-il s'occuper des règlements avant la proclamation?

M. Mayer: Monsieur le président, je vais demander à M. Joly de bien vouloir répondre à la question de M. Foster.

M. Joly: Je crois savoir que le gouvernement a l'intention de proclamer immédiatement les articles qui portent sur les taux d'intérêts, pour que les producteurs puissent bénéficier dès maintenant des nouveaux règlements concernant les taux d'intérêts. Les taux prévus dans le projet de loi seraient probablement plus bas que les taux de 20 p. 100 ou de 15 p. 100 dont il a été question tout à l'heure. Pour ce qui est du reste de la loi, le gouvernement a l'intention de la proclamer dès le 1^{er} août 1987 ...

M. Foster: Il s'agit de quels articles?

M. Joly: ... ce qui marque le début de la campagne agricole.

M. Mayer: Monsieur le président, les articles qui entreront en vigueur immédiatement porteront sur deux questions précises: celle soulevée par M. Hovdebo au sujet de la discrétion

[Text]

when an account is in default and the actual setting of interest rates. From a practical point of view, it would be virtually impossible to go back and redo the cash advances based on production factors as opposed to a quota factor.

Therefore, anything that can be affected, which is really only the two I mentioned, will be effective as soon as the bill is passed. The remaining ones to do with the setting of . . . The printing of the forms, for instance, has already been done this year; the setting of levels has already been done. The fact that we are amending the act to allow for ministerial discretion in terms of cash advances for unthreshed grain and for drying purposes . . . these things cannot really be of any use until we get to a new crop year.

Mr. Foster: We are moving from a crop basis or an acreage basis to grain in the bin. Will that part apply?

Mr. Mayer: Not for this year, no.

Mr. Foster: Is that not the . . . ?

Mr. Mayer: Mr. Chairman, you would have to go back, reprint all the forms, and in fact do all of your cash advances over again. Given the fact that we are well into the crop year, some people have delivered enough grain to pay back, perhaps not all of their cash advance, but certainly a big part of it. It would be virtually impossible to do the administrative part of it in time for it to be of any use. Aside from this, the amount of work involved would make it very difficult to be of any use as far as increasing the level of cash advances for the . . . That is why we wanted to have the bill passed, if we could have, in the previous session, before the end of June, because then all of these things could have been effective on the new crop year, which started on August 1.

Title agreed to

• 1650

The Chairman: Shall I report the bill to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. Thank you, Mr. Minister.

The meeting is adjourned.

[Translation]

tion relation à la détermination du moment où un compte est en souffrance et la fixation des taux d'intérêts. Du point de vue pratique, il serait presque impossible de recalculer toutes les avances en tenant compte des facteurs de production plutôt que des contingents.

Donc, les articles qui portent sur les deux questions que je viens de mentionner entreront en vigueur dès que le projet de loi sera adopté. Les autres, portent sur la fixation de . . . L'impression des formulaires, par exemple, a déjà été faite cette année; les niveaux ont déjà été fixés. La modification de la loi pour permettre au ministre d'user de sa discrétion au sujet des avances pour le grain non battu et pour le séchage du grain n'est pas utile avant la nouvelle campagne agricole.

M. Foster: On ne va plus tenir compte des récoltes ou de la superficie mais plutôt du grain dans le coffre. Ces dispositions vont-elles s'appliquer immédiatement?

M. Mayer: Non, pas cette année.

M. Foster: Ce n'est pas là . . . ?

M. Mayer: Pour ce faire, monsieur le président, il faudrait réimprimer tous les formulaires, et recalculer toutes les avances. Etant donné que la campagne agricole est déjà bien avancée, certains producteurs ont déjà livré suffisamment de grain pour rembourser les avances, du moins en grande partie. Il serait presque impossible de refaire tout le travail administratif à temps pour cette année. De plus, étant donné la lourde charge de travail administratif, il serait très difficile d'augmenter les avances . . . C'est la raison pour laquelle nous tenions à faire adopter le projet de loi au cours de la session précédente, avant la fin de juin, car toutes ces dispositions auraient pu être en vigueur pour la nouvelle campagne agricole, qui a commencé le premier août.

Le titre est adopté

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci beaucoup, messieurs. Merci, monsieur le ministre.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Agriculture:

Richard Hill, Legislated Marketing Programs, Policy Branch;
Yves Joly, Senior Counsel, Legal Services.

TÉMOINS

Du ministère de l'Agriculture:

Richard Hill, Programmes législatifs de la commercialisation, Direction générale des politiques;
Yves Joly, avocat-conseil, Services du contentieux.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 263 5

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 481 3